

TRENTE-HUITIÈME ANNEE

REVUE
DE BRETAGNE

DE

VENDÉE & D'ANJOU

PUBLIÉE PAR LA

Société des Bibliophiles Bretons

TOME XI

2^{me} Livraison. — Février 1894



PARIS

Le Délégué des Bibliophiles Bretons,

OLIVIER DE GOURCUFF

82, RUE DE MONCEAU, 82

NANTES

Le Secrétaire des Bibliophiles Bretons,

DOMINIQUE CAILLÉ

2, PLACE DELORME, 2

1894

S'adresser pour ce qui concerne la rédaction à MM. O. de Gourcuff et D. Caillé, et pour l'administration à M. O. de Gourcuff, 82, rue de Monceau, à Paris.

UNE PAGE DE LA TERREUR A NANTES

LES LE LOUP DE LA BILIAIS

MARTYRS DU SACRÉ CŒUR

D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS

Sanguis martyrum, semen christianorum.

La Providence m'ayant accordé l'inestimable honneur d'une alliance avec une famille de martyrs, je regarde comme un devoir, bien doux à la vérité, de retracer dans ses plus grands détails une page historique qui suffirait, à elle seule, à couvrir la plus humble maison d'un lustre incomparable et séculaire.

L'épisode sanglant dont je vais dérouler les dramatiques péripéties a été rapporté en de nombreux ouvrages, entre autres dans *La Commune et la Milice de Nantes* de Mellinet, mais toujours d'une façon incomplète et trop souvent avec des erreurs. La plus fréquente est la confusion établie, de bonne foi du reste, par la plupart des historiens entre l'exécution de M^{lles} de la Métayrie et celle de M^{me} et M^{lles} de la Biliais.

Mellinet lui-même, — qui a su éviter cette confusion et s'en vante en ces termes : « L'exécution de M^{lles} de la Métayrie fut un des événements de la Terreur qui ont laissé les souvenirs les plus douloureux dans notre population ; mais c'est par erreur que presque toujours on en confond les circonstances avec celles qui ont accompagné la mort non moins résignée, non moins sublime de M^{mo} Leloup de la Biliais et de ses deux filles, mort que pré-

céda celle de M. Leloup de la Biliais, » — Mellinet s'empresse d'ajouter en note, en parlant du premier de ces deux événements : « Cette mort a fourni à M. Debay, de Nantes, peintre distingué de l'École française, le sujet d'un tableau effrayant de vérité. » Ce tableau, dont il sera parlé à la fin de mon étude, représente l'exécution de M^{me} et M^{les} de la Biliais et non celle de M^{les} de la Métayrie.

Cette confusion si commune est loin d'ailleurs de me surprendre, eu égard à l'analogie de ces deux crimes politiques. M^{les} Gabrielle Marguerite, Claire et Olympe Millo' de la Métayrie, de la Roche-sur-Yon, dont l'aînée avait 28 ans et la plus jeune 16, furent guillotonnées le 18 décembre 1793, ainsi que leur fidèle bonne, Jeanne Roy, âgée de 22 ans, sur la place du Bouffay. Mellinet raconte que, la veille de leur mort, Olympe, la plus jeune des quatre sœurs, remit une bague à la femme Laillet, épouse du guichetier, qui venait de se montrer très charitable à leur égard. On verra que M^{me} de la Biliais remit également une bague au moment de son exécution. Mellinet rapporte aussi que le bourreau, absolument à bout de forces après avoir fait tomber les têtes de M^{les} de la Métayrie, fut pris de délire, de fièvre brûlante, croyant avoir sans cesse sous les yeux les jeunes vierges auxquelles il demandait grâce, et que, trois jours après, il n'était plus, « L'imbécile s'est laissé mourir de peur », disait Carrier en riant de cette mort avec ses infâmes acolytes. Or l'abbé Tresvaux, comme on le verra plus bas, raconte que le président du tribunal qui condamna M. de la Biliais à la peine capitale fut frappé d'un délire semblable à celui de l'exécuteur de M^{les} de la Métayrie, et que la mort seule put le délivrer de cette torture quotidienne.

¹ Toutes les histoires locales donnent *Millo* de la Métayrie. Mais, dans son beau travail sur la Collégiale Notre-Dame de Nantes, M. de la Nicollière-Teijeiro, citant parmi les chanoines Guillaume de Mello, prédicateur et écrivain estimable du XVII^e siècle, dit qu'il était fils de Henri de Mello, issu d'une famille portugaise établie à Nantes dans la dernière moitié du XVI^e siècle et médecin ordinaire de la ville, et il ajoute : « C'est de cette famille, établie depuis en Bas-Poitou, que descendaient M^{les} *Vaz de Mello de la Métayrie*, guillotonnées par Carrier à la fin de 1793. » Si l'on considère la sagace érudition et le rare esprit de critique de l'éminent président de la Société Archéologique de Nantes, on sera porté à donner raison à M. de la Nicollière.

A mes yeux, d'ailleurs, il ne suffit pas de donner une relation vraie et complète du sujet qui nous occupe, et ce thème, si beau soit-il, acquerra un nouvel élément d'intérêt par ce que j'appellerai son *contexte*.

L'héroïque génération de 1793-1794 n'a pas été jetée seule au milieu de l'histoire : elle dépend de celles qui l'ont précédée, comme elle influe sur celles qui l'ont suivie. En parcourant la généalogie des Le Loup de la Biliais, le lecteur constatera que rarement devise a été mieux portée que celle de cette noble race : A PATRE ET AVO. En effet, M. de la Biliais, *guillotiné pour avoir caché des prêtres*, s'honorait de compter parmi les frères et sœurs de son père *trois prêtres* distingués et *une religieuse carmélite* : — M^{me} et M^{les} de la Biliais, *guillotonnées pour avoir distribué des images du Sacré Cœur*, se réjouissent, du haut du Ciel, de contempler au nombre de leurs descendants directs, en l'an de grâce 1894, un siècle après leur fécond sacrifice, *trois vierges consacrées au Sacré Cœur* et *deux jeunes gens appartenant à la Compagnie de Jésus*.

Puis, de même qu'un tableau de prix n'obtient son maximum de valeur qu'une fois placé dans le cadre qui lui convient, on vit mieux avec des personnages disparus lorsque l'on connaît bien les lieux où ils ont vécu. Je dirai donc quelques mots du château de la Biliais, séjour de la sainte famille dont je retrace le calvaire, j'en indiquerai les divers possesseurs et je donnerai une description spéciale de la chapelle et du curieux pavillon.

Mais, trompant la légitime impatience du lecteur, ma plume va rappeler tout d'abord que si la famille de la Biliais a, plus que toute autre, généreusement versé son sang pour le culte du Sacré Cœur, cette dévotion nationale sut enfanter de nombreuses victimes sous le régime à jamais maudit de la Révolution. Aussi bien, ce tribut d'hommages rendu aux plus mâles vertus ne saurait paraître un hors-d'œuvre ici, car, sauf deux ou trois exceptions, tous les récits que j'ai trouvés sur les martyrs du Sacré Cœur il y a cent ans doivent être inscrits au Livre d'or de la *Bretagne* et de la *Vendée*, les deux provinces bénies, dont cette *Revue*, depuis 37 ans, célèbre les grands hommes et les belles actions.

Le R. P. Victor Alet, de la Compagnie de Jésus, de regrettée mémoire, que la résidence de Nantes a eu la joie de posséder longtemps dans son sein, a élevé au Sacré Cœur un monument littéraire et artistique digne de ce grand sujet. C'est à ce remarquable ouvrage que j'emprunte la plus grande partie de ce qui suit.

Le R. P. Alet rappelle tout d'abord que Louis XVI par une prière sublime consacra son royaume au Sacré Cœur et que toute la famille royale formait sur ce point *cor unum et anima una*. Il cite un passage des mémoires de la jeune sœur de Louis XVII qui, racontant une perquisition faite au Temple, dit que les municipaux chargés de cette triste besogne lui ôtèrent à elle-même un Sacré Cœur de Jésus.

« Au cours de l'ignoble procès de la plus infortunée des reines, dit le R. P. Alet, que je cite textuellement désormais, on n'omit pas de représenter, à titre de pièce de conviction, le scapulaire saisi sur l'auguste prisonnière, humble petit carré de papier fin aux contours dentelés, colorié à la main. Le Sacré Cœur, surmonté de la croix, ceint de la couronne d'épines et percé d'une flèche, est accompagné de ces mots : Cœur sacré, ayez pitié de nous !

« Sur le corps mutilé de la princesse de Lamballe, cette fidèle et héroïque amie de la reine de France, les tigres à face humaine qui le dépouillèrent recueillirent aussi le sceau mystérieux : l'image d'un cœur enflammé entrelacé d'épines, avec la légende : Cœur de Jésus, nous périssons, sauvez-nous !

« Les 2 et 3 septembre 1792, des milliers de Français, l'élite du clergé réunie aux plus dévoués serviteurs de la Monarchie, étaient égorgés dans les prisons et dans les rues de la grande ville livrée aux fureurs démagogiques : or, au témoignage du jacobin Gorsas, sur le plus grand nombre de ces saintes victimes on trouva de petites images représentant deux cœurs percés de flèches dans une couronne d'épines et surmontés d'une croix. Au bas on lisait : Cœurs sacrés, protégez-nous !

« Absolument pareils au scapulaire royal décrit tout à l'heure, étaient les 250 scapulaires trouvés sur la sœur Catherine Joussemel, de la Roche-sur-Yon, l'une des victimes de la défaite de Savenay

(23 décembre 1793) qui consommèrent, sur les échafauds de Nantes, leur sanglant holocauste.

« Les eaux rougies de la Loire, les carrières de Gigant, les souterrains de l'Esperonnière, les caves pestilentielles de l'entrepôt dévorèrent les autres, servant à la fois ou tour à tour d'instruments de supplice au sauvage Carrier. Et ces femmes, ces vieillards, ces enfants, qu'il faut compter par milliers, portaient tous l'emblème proscrit !

« Les archives révolutionnaires conservent les *actes* authentiques des martyrs du Sacré Cœur (suit un récit succinct du martyre de la famille de la Biliais).

« Le 19 juillet de la même année, dix jours avant la chute de Robespierre, tombait à Paris sous le couteau fatal une autre héroïque Bretonne, M^{lle} Victoire de Saint-Luc (dame de la Retraite de Quimper) qu'allaient suivre quelques instants après son père et sa mère. En s'arrachant de leurs bras pour s'élancer à l'échafaud, elle venait de leur dire : « Cher père et chère mère, vous m'avez appris à vivre : je vais, avec la grâce de Dieu, vous apprendre à mourir ! » Elle avait été arrêtée au fond de la Bretagne, emprisonnée à Carhaix, puis à Quimper, brutalement traînée à Paris avec ses vieux parents, et enfin condamnée à mort *comme religieuse et propagatrice d'images superstitieuses* du Sacré Cœur.

« La sainte égide, qui faisait si forts ces cœurs de vierges et de femmes, gardait aussi et soutenait la mâle poitrine des héros. Nous avons vu à Nantes le scapulaire que portait le brave Stofflet, lors de son arrestation, le 15 février 1796. Il est en drap noir, bordé de soie jaune, orné d'un nœud blanc ; dans le champ, le Christ en croix ; à ses pieds, deux cœurs arrosés par son sang, plus deux palmes et la légende circulaire : *Le zèle du Seigneur vous dévore !* Ce dessin est exécuté à l'aiguille. L'éminent conservateur du Musée Archéologique de Nantes (M. Fortuné Parenteau, décédé le 10 septembre 1882), possède ce scapulaire avec plusieurs autres, non moins authentiques, et dont le plus précieux est celui de Marie-Antoinette.

« Mais ce ne sont pas seulement les princes et les chefs qui aiment à se parer de cette *livrée du fanatisme*, comme parlaient les

jacobins d'alors ; les petits, les hommes du peuple n'y mettent pas un moindre empressement. En voici une dernière preuve. Transportons-nous près de la chapelle, aujourd'hui restaurée, de Notre-Dame-des-Lucs, dans la Vendée militaire. Là passait, le vendredi 28 février 1794, une des bandes infernales commandées par Haxo et qui cherchaient à surprendre Charette dans son quartier général de Legé. Les habitants des Lucs s'étaient signalés par leur indomptable énergie à défendre leurs autels et leurs foyers : *Pro aris et focis*. Les Bleus devaient leur faire cruellement expier tant d'audace, et, le jour même que je viens d'indiquer, ils égorgèrent de sang-froid quatre cent vingt-cinq victimes, dont plus d'un tiers étaient des enfants âgés de moins de 15 ans, quelques-uns au berceau. Un mois après, le catalogue en fut dressé avec soin par le curé même de la paroisse. Or, en 1863, leurs ossements précieux ont été découverts, encore enlacés du *scapulaire du Sacré Cœur* et du Rosaire, dont ces vaillants chrétiens s'étaient servis pour murmurer leurs dernières prières¹.

Le fait suivant est tiré d'une modeste brochure, fort instructive sous son mince volume et des plus édifiantes : « La mort de M. l'abbé Jean Bénard, vicaire de Mélesse et de Pléchatel et ensuite un des chapelains de l'hôpital général de Rennes, mérite d'être rapportée. Arrêté, lui aussi (l'exécution de la famille de la Biliais vient d'être exposée), pour avoir distribué des images du Cœur de Jésus, l'abbé Bénard fut conduit à la prison de Rennes, où régnait une maladie épidémique. Le vénérable prêtre ne tarda pas à tomber malade ; mais le zèle qui l'animait fut plus fort que toutes les souffrances, et il eut la consolation de convertir beaucoup de ses compagnons d'infortune. Dès qu'il put marcher, on le fit comparaître devant le tribunal criminel d'Ille-et-Vilaine. Il fut condamné au dernier supplice, non-seulement comme prêtre réfractaire, mais encore pour avoir porté des signes de rébellion, des *images du Sacré Cœur de Jésus*, odieuses aux révolutionnaires, à cause du respect que les Vendéens montraient pour elles et du soin qu'ils prenaient

¹ R. P. ALEY : *La France et le Sacré Cœur* ; ch. VII : *Le culte du Sacré Cœur au XVIII^e siècle* ; § 3 : *La Révolution. Vœu de Louis XVI. Martyrs du Sacré Cœur*, Paris, Dumoulin et C^{ie}, 1889.

d'en avoir toujours sur eux. L'abbé Bénard répondit aux juges : « Je rends grâce à Dieu de mourir pour avoir porté ces indices de ma foi et de ma confiance ! » Prenant ensuite un crucifix, il marcha courageusement à la mort².

C'est à l'un des ouvrages les plus suggestifs de notre éminent compatriote, M. Edmond Biré, que j'emprunte le dernier trait de cette sombre et admirable hécatombe : cette page a, dans l'espèce, un intérêt tout particulier, car elle raconte en quelques lignes la fin glorieuse d'un martyr du Sacré Cœur qui remplissait, comme M. de la Biliais, la charge, si honorable alors, de conseiller au Parlement : « M. Gauthier de la Touche, ci-devant conseiller au parlement de Guyenne, arrêté à Brière où il était depuis cinq jours, avec l'intention, a-t-il dit, de revenir en France, ne pouvait guère espérer rencontrer plus d'indulgence auprès du général Berruyer et de ses collègues. (Sur les 13 infortunés, prévenus, à tort ou à raison, du *crime* d'émigration et jugés le 22 octobre 1793, 9 furent jugés dignes de la peine capitale.) On avait, en effet, trouvé dans son portefeuille un morceau de carton rouge où était peint un cœur surmonté d'une couronne d'épines et percé de plusieurs flèches avec cette inscription : *Cor Jesu, miserere nobis* ! Il a naturellement été condamné à mort,.... L'exécution des condamnés a eu lieu hier matin (23 octobre) sur la place de Grève. Tous ont montré sur l'échafaud le même courage et la même assurance que devant le tribunal..... M. Gauthier de la Touche, les yeux levés au Ciel, semblait redire : *Cor Jesu, miserere nobis* ! »

La famille Le Loup ou Le Lou, originaire de la province de Bretagne, y est restée presque exclusivement attachée par ses alliances et y a possédé les seigneuries du Breil, de la Babinais, de la Biliais, de la Renaudière, de la Civelière, de la Roberdière, de la

¹ *Histoire populaire de la dévotion au Sacré Cœur de Jésus, depuis son origine jusqu'à nos jours*, pp. 54-55.

² EDMOND BIRÉ : *Journal d'un bourgeois de Paris pendant la Terreur*, pp. 160-162.

Série, de Boisbriant, de la Motte-Glain, de Boisbilly, de Beaulieu, de Chasseloir, de Boischallon, de la Mercredière, de la Haye-Mahéas, etc.

Claude Le Loup de Boisbriant fut maintenu dans sa noblesse d'ancienne extraction par arrêt de la Chambre de réformation de Bretagne en date du 15 novembre 1668 ; Michel Le Loup de la Motte-Glain fut maintenu par arrêt du 29 novembre de la même année ; et Michel Le Loup de Beaulieu par arrêt du 23 août 1669.

Les Le Loup remontent à Jehan Le Loup, chevalier, qui comparut, l'an 1167, dans une enquête faite par Jehan de Soligné.

Ils se sont toujours distingués au service du pays et particulièrement dans l'administration de la cité. Voici, en effet, ce que je recueille dans le *Livre Doré de l'Hôtel de Ville de Nantes*.

Jehan Le Loup du Breil : Sous la 1^{re} mairie (1565-1566), échevin (nommé le 29 novembre 1564).

Michel Le Loup du Breil, fils du précédent, pourvu d'un office de maître des comptes à Nantes le 4 mai 1572 et reçu le 22 octobre, décédé, en 1586, revêtu de son office et doyen des maîtres des comptes de Nantes ; sous la 6^e mairie (1570-1571), échevin ; — sous la 7^e mairie (1571-1572), échevin (élu le 21 décembre 1570), choisi pour sous-maire le 28 janvier 1571 ; — sous la 8^e mairie (1572-1573), continué échevin et sous-maire ; — 9^e mairie (1573-1574), maire (élu en décembre 1572).

Yves le Loup du Breil, fils du précédent, conseiller du roi et maître des comptes de Bretagne à Nantes par succession de son père (pourvu le 1^{er} juillet 1586 et reçu le 17 novembre) — capitaine

¹ C'est cette mairie, on le sait, qui, par sa courageuse résistance aux ordres du duc de Montpensier, évita à notre cité la honte ineffaçable d'une Saint-Barthélemy locale. La plupart des historiens louent le *maire* Michel Le Loup du Breil de s'être mis à la tête de ce noble mouvement. Ils commentent là une erreur, minime en apparence, mais grosse de conséquences, car certains écrivains ne considérant que les dates constatent, ce qui est vrai, que Michel Le Loup n'était pas maire à cette époque et en induisent qu'il a reçu des éloges immérités. « A tort également, dit Mellinet, nos historiens ont donné tout le mérite de la résistance à M. Leloup du Breil : il a partagé noblement ce mérite, mais il n'était alors que sous-maire. Le maire était M. Harrouys, qui est resté en charge du 28 décembre 1571 au 28 décembre 1572. L'erreur provient de ce que l'on a vu la nomination de M. Leloup du Breil en 1572 ; mais c'était à la fin de cette année. »

d'une des 14 compagnies de la milice bourgeoise réorganisée par Henri IV (1598) — 40^e et 41^e mairies (1603-1605), maire, installé le 9 juin 1603. Député de Nantes aux Etats à Rennes, la même année. Continué comme maire l'année suivante et reçu de nouveau le 8 juillet 1604 jusqu'au 13 juillet 1605.

Michel Le Loup du Breil, fils du précédent, maître des comptes de Bretagne à Nantes (pourvu le 10 juin 1615 et reçu le 27 juin).

Les Le Loup portent pour armes : *De gueules à deux fasces d'argent, chargées, la première de 3, la seconde de 2 étoiles de sable ; aliàs : D'argent à deux fasces de gueules, chargées, la première de 3, la seconde de 2 étoiles d'or* (Guy Le Borgne) ; l'écu timbré d'une couronne de marquis ; supports : deux lions ; devise : A PATRE ET AVO.

..

FILIATION DE LOUIS LE LOUP, 1^{er} SEIGNEUR DE LA BILIAIS

LOUIS LE LOUP, seigneur de la Mercredière, de la Civelière, DE LA BILIAIS (1708), né le 26 novembre 1670, décédé le 7 septembre 1730, marié à Marie-Thérèse Charrier, veuve de Julien Le Meneust, seigneur de Villettes, dont neuf enfants, entre autres :

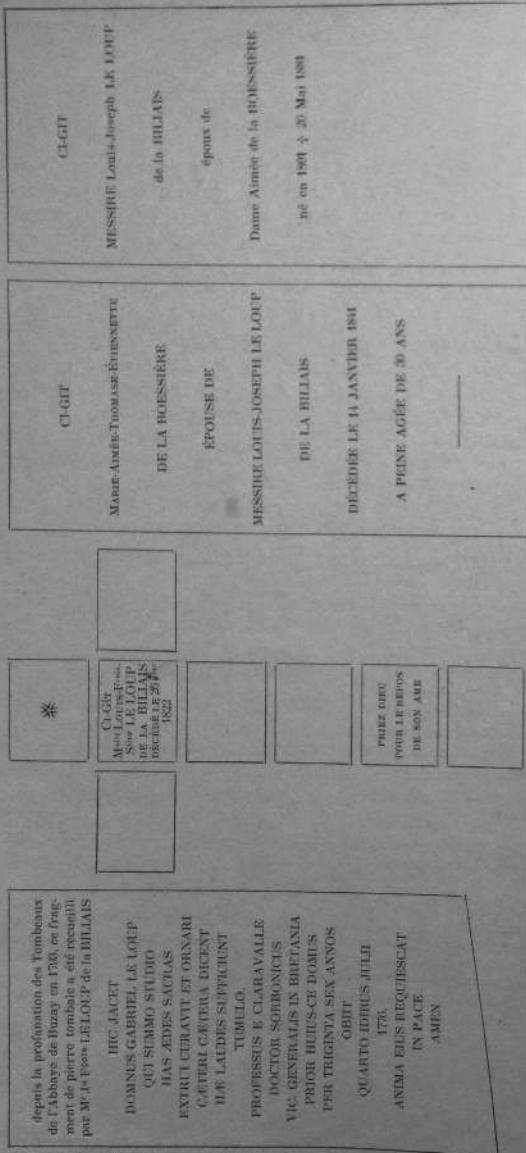
A. — Louis-Antoine, qui suit.

B. — Joseph-François, né en décembre 1700, lieutenant au régiment de Bourgogne-Infanterie, puis (en 1735) prêtre à Saint-Etienne-de-Mont-Luc, RECTEUR DE BLAIN, prieur de Quinquénant à la mort de Claude, son frère puiné.

C. — Claude, né le 19 mai 1704, docteur en théologie de la Faculté de Paris, maison et société royale de Navarre, grand-chantre et premier dignitaire de l'église cathédrale de Dol le 27 août 1731, vicaire général de l'évêché de Dol le 14 septembre 1747, et le 28

(*La Commune et la Milice de Nantes*, 3^e vol. p. 251). Eh bien ! l'excellent Mellinet se trompe, non dans la forme, mais dans le fond, et c'est le *Livre Doré* qui va nous donner la clef de l'énigme. Voici ce qu'il dit : « A la séance où on lui la lettre du duc de Montpensier (3 septembre 1572), le maire Harrouys ne figure pas, c'est le sous-maire Le Loup du Breil qui y préside avec la désignation de Maire. » C'est donc comme sous-maire remplaçant le maire absent que Michel Le Loup sauva les calvinistes nantais.

Planche 1



PIERRES TOMBALES DE LA CHAPELLE DE LA BILLAIS

février 1740, PRIEUR DE SAINTE-MARIE-MAGDELAINE DE QUINQUENAVANT (prieuré en Machecoul, dépendant de l'abbaye de Néril et uni au chapitre de la Rochelle), décédé au château de la Billaies le 13 septembre 1757, et inhumé, le lendemain, dans l'église de Saint-Etienne-de-Mont-Luc.

D. — *Gabriel*, né le 9 août 1705, docteur en Sorbonne, profès de Clairvaux, prieur de Clairvaux de 1736 à 1739, prieur en Picardie en 1740, PRIEUR DE BUZAY la même année, vicaire général de l'ordre de Cîteaux et *vicstan* (sic) de la province de Bretagne pour les maisons de la commune observance, décédé à Buzay le 15 juillet 1776, et inhumé dans l'église de l'abbaye qui avait été bâtie par ses soins et fut incendiée avec le couvent le 31 août 1793¹.

E. — *Françoise*, baptisée le 7 juin 1712, décédée RELIGIEUSE CARMÉLITE, à Nantes.

LOUIS ANTOINE, 1^{er} du nom, LE LOUP DE LA BILLAIS, né le 18 décembre 1696, décédé le 31 octobre 1763, marié — en premières noces — à *Anne Viai de la Chelvière*, dont : Louise-Anne, mariée à *Joachim de Monti de la Giraudais*, dont postérité ; — en secondes noces, à Marie, fille de *Pierre Bertrand* et de *Marie Montès des Fontaines*, d'une des plus anciennes familles d'Orléans, dont :

A. — *Louis-Antoine*, qui suit.

B. — *François-Nicolas*, inhumé le 1^{er} juin 1735, âgé de 6 semaines.

C. — *Marie-Françoise*, née en 1740, inhumée le 23 mai 1748.

D. — *Gabrielle-Louise*, née en 1745, inhumée dans le cimetière de Saint-Donatien.

E. — *Marie-Elisabeth*, inhumée dans le cimetière de Saint-Donatien.

LOUIS ANTOINE, 2^e du nom, LE LOUP DE LA BILLAIS, né le 29 janvier 1733 en la paroisse Saint-Laurent de Nantes, conseiller au Parlement de Bretagne² en 1758, GUILLOTINÉ LE 17 JANVIER 1794, marié, en avril 1761, à *Anne-Claire*, née en la paroisse Sainte-Croix de Nantes, fille de *François Collineau de la Cassemichère*, ancien consul et négociant à Nantes, et de feu *Jeanne-Marie Le Cocq*, GUILLOTINÉE LE 7 MARS 1794, dont neuf enfants :

¹ Sa pierre tombale fut retrouvée par hasard dans une maison où elle faisait partie du dallage, le côté de l'inscription tourné en dessous ; ce précieux monument fut gracieusement offert à M. J.-F. Le Loup de la Billaies, qui s'empressa, en 1850, de le faire encastrer dans le pavé de la chapelle du château de la Billaies (Voir planche 1).

² Dans son contrat de mariage, sa charge de conseiller est évaluée 36.000 livres.

- A. — *Louis-François-Sébastien*, né en janvier 1763, lieutenant au régiment de Bresse-Infanterie en 1790, suivit l'armée des Princes en 1793, chevalier de Saint-Louis à la seconde Restauration, décédé, sans postérité, le 26 février 1822, au château de la Biliais et inhumé dans la chapelle (V. planche I); marié, en 1803, à René Jacqueline, seconde fille de M. Bernard de la Turmelière.
- B. — *Renée-Claire-Louise*, née le 3 mars 1770, GUILLOTINÉE LE 7 MARS 1794.
- C. — *Marie-Perrine*, née le 10 juin 1771, GUILLOTINÉE LE 7 MARS 1794.
- D. — *Madeleine-Joséphine-Félicité*, décédée à l'âge de 10 ans.
- E. — *Victor-Louis*, né le 9 août 1773, sous-lieutenant au régiment de Mirabeau-Infanterie, servit dans l'armée des Princes, de 1792 à 1799; à l'attaque de la redoute de Bergdat, où, sur 76 volontaires, 60 furent blessés, resta debout, ainsi que son frère Claude-Loup, et, avec lui, entra des premiers dans la redoute; blessé grièvement d'une balle au passage des lignes de Wissembourg; chevalier de Saint-Louis à la première Restauration; décédé sans postérité, à Nantes, le 5 octobre 1830; marié, en juin 1807, à Anne Libault de la Chevasserie, décédée, à Chantenay-lez-Nantes, en avril 1872, à l'âge de 84 ans.
- F. — *Claude-Loup*, né le 30 mars 1775, fit partie de l'armée de Condé dans le corps de Mirabeau, se fit remarquer par sa bravoure (V. ci-dessus: *Victor-Louis*), décédé sur le Danube, à Straubing, en Souabe, en 1799.
- G. — *Joseph-François*, qui suit.
- H. — *Louis-Marie-Guillaume*, décédé à 1 an.
- I. — *Jean-Joachim*, décédé à 1 an.

JOSEPH-FRANÇOIS LE LOUP DE LA BILIAIS, né, le 29 juillet 1777, au château de la Biliais, marié le 17 avril 1799 à Marie-Jacqueline, fille aînée de M. Amable Bernard de la Turmelière¹, décédée, à Nantes, le 25 septembre 1859, à l'âge de 82 ans, dont :

¹ La famille Bernard de la Turmelière, complètement éteinte aujourd'hui, a fourni deux maires de Nantes : Pierre-Bernard de la Turmelière (51^e et 52^e maires, 1615-1617), et René-Bernard de la Turmelière (70^e mairie, 1633-1634). L'hôtel de la Turmelière, 3, rue Basse-du-Château, appartient actuellement à M. Henri de la Biliais, ancien député, et le domaine de la Turmelière, sis dans la commune de Château-Thébaud, est la propriété de M^{me} Charles de Vallois, née de la Biliais.

- A. — *Marie-Emilie*, née le 16 février 1800, décédée vers 1852.
- B. — *Louis-Joseph*, qui suit.
- C. — *Victor-Marie*, né le 21 novembre 1803, élève de l'École militaire, sous-lieutenant au 7^e cuirassiers, en octobre 1824, démissionnaire à la Révolution de 1830, décédé, sans alliance, à Nantes, le 3 janvier 1877.
- D. — *Frédéric-Marie*, né le 30 janvier 1805, élève de l'École militaire, sous-lieutenant au 6^e dragons le 1^{er} octobre 1826, démissionnaire à la Révolution de 1830, décédé à Nantes le 20 décembre 1863, marié, le 22 avril 1833, à Thérèse-Joséphine, fille de Louis-Antoine Graslin¹ et de feu Marie-Joséphine-Thérèse Le Valois de Séréac, dont :
- a. — *Mathilde-Marie-Antoinette*, mariée à Louis-Antoine-Marie Le Loup de la Biliais (V. ci-dessous).
 - b. — *Thérèse*, mariée, le 17 août 1858, à Charles de Vallois, dont :
 - 1^{er} Roger.
 - 2^e Maurice, DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS; a célébré sa première messe à Jersey le 9 septembre 1893.
 - 3^e Jeanne, mariée, le 27 septembre 1887, à Joseph Senot de la Lande, docteur en droit, maire de Thouaré, dont : Marie-Yvonne-Marguerite.
 - 4^e Georges.
 - c. — *Frédéric-Marie*, né le 1^{er} novembre 1838, décédé, sans alliance, à Nantes, le 8 janvier 1891.
- E. — *Marie-Joséphine*, née le 13 février 1808, décédée, sans alliance, à Nantes, le 21 avril 1884.
- F. — *Benjamin-Victor-Marie*, né le 28 juillet 1813, décédé, sans alliance, à Nantes, le 1^{er} décembre 1873.
- LOUIS-JOSEPH LE LOUP DE LA BILIAIS, né le 29 septembre 1801, maire de Château-Thébaud en 1825, décédé, à son château de la Biliais, le 26 mai 1881, et inhumé dans la chapelle (V. planche I), marié, le 7 octobre 1829, à Marie-Aimée-Thomass-Etiennette, fille cadette du général marquis de la Boessière-Lennac, député du Morbihan, décédé, à Nantes, le 14 janvier 1841, à l'âge de 30 ans, et inhumée dans la chapelle du château de la Biliais (V. planche I), dont :
- a. — *Louis-Antoine-Marie*, qui suit.
 - b. — *Marie-Henriette-Joséphine*, mariée, le 27 juillet 1852, à

¹ Fils de Jean-Joseph-Louis Graslin, le célèbre recouvreur général des fermes du Roi, créateur du magnifique quartier de Nantes qui porte son nom.

Edouard-Jean-Baptiste *Morison de la Bassetière*, député de la Vendée, décédé le 24 octobre 1885, dont :

1° *Marie-Nathalie*, DAME DU SACRÉ-CŒUR, à Nantes.

2° *Marthe-Marie*, décédée à 4 ans.

3° *Louis*, docteur en droit, conseiller général, ancien député de la Vendée, marié, le 5 juillet 1881, à *Geneviève de Beauregard*, dont : Henri, — Marie, — Geneviève, — Louise.

4° *Jean*, docteur en droit, conseiller d'arrondissement, marié, le 7 août 1889, à *Marie d'Aviau de Ternay*, dont : Aline, — Edouard.

c. — *Henri-Victor-Marie*, né le 26 mars 1836, chef de bataillon des gardes nationales mobiles en novembre 1870, maire et conseiller général de Machecoul, ancien député de la Loire-Inférieure ; marié, le 17 janvier 1860, à *Valentine Descrots d'Estrée*, dont :

1° *Isabelle*, DAME DU SACRÉ-CŒUR, à Rennes.

2° *Aimée*, mariée le 6 novembre 1888, à *Joseph Lamour de Caslou*, dont : Marie, — Marguerite, — Joseph.

3° *Henri-Victor-Marie*, DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS.

4° *Léon*.

LOUIS-ANTOINE-MARIE LE LOUP DE LA BILIAIS, né le 11 juillet 1831, marié, le 3 mai 1859, à *Mathilde-Marie-Antoinette Le Loup de la Biliais*, sa cousine-germaine, dont :

1° *Louise-Antoinette-Marie*, DAME DU SACRÉ-CŒUR, à Sarragosse.

2° *Yves-Antoine-Marie*, qui suit.

3° *Anne-Marie-Thérèse*, mariée, le 22 mai 1889, à *Gaëtan de Blocquel de Croix, baron de Wismes*, dont : Gaëtanne, — Olivier, — René.

YVES-ANTOINE-MARIE LE LOUP DE LA BILIAIS, né le 7 juin 1862, marié, le 27 novembre 1889, à *Blanche de Tardy de Rossy*, dont : Yvonne.

..

Voici la suite de tous les possesseurs connus de la terre de la Biliais :

« LA BILIAIS. Terre et juridiction : 1425, *Pierre de Saffré*. — 1470, écuyer *Guillaume des Bouschaux*. — 1510, *Françoise des Bouschaux*, femme de *Jan de l'Angle*. — 1560, *Jan de l'Angle*, époux de *Jeanne de Guénéneuc*. — 1587, *Jan de l'Angle*, époux de

Françoise de Mareuil. — 1646, *Julien de l'Angle*, époux de *Marie de l'Espinay*. — 1675, *Julien de l'Angle*, époux de *Marie Gobert d'Orguenau*. — 1691, la terre et seigneurie de l'Angle, les terres et juridictions de la Biliais et d'Acigné, en Saint-Etienne-de-Mont-Luc et Cordemais, ainsi que la terre de Venet, située dans cette dernière paroisse, appartenant à la famille de l'Angle, furent adjudgées par la juridiction des Régulaires de Nantes à messire Charles de la Bourdonnaye, s^r de la Hunelaye et de Coëtion, et à dame Anne Symon de Souché, veuve de messire Claude Le Lou, sieur de la Renaudière. Le 17 avril 1694, ces terres furent partagées entre les deux acquéreurs : la Biliais et Acigné furent attribuées à Anne Symon de Souché et à ses enfants, tandis que l'Angle et Venet restaient la propriété de messire Charles de la Bourdonnaye. La route qui du passage du Goust se rend à Saint-Etienne établissait la ligne séparative des deux propriétés. — 1708, *Louis Le Lou de la Mercredière* prend le titre de seigneur de la Biliais. — 1734, *Louis-Antoine Le Lou de la Biliais*. — 1763, *Louis-Antoine Le Lou de la Biliais*, 2^e du nom'.

Comme on le verra plus loin, les arrêts de condamnation de M. et de M^{me} de la Biliais déclaraient « leurs biens confisqués au profit de la République ». Mais ils ne passèrent point en d'autres mains par suite des heureuses circonstances suivantes :

M^{lles} Gabrielle-Louise et Marie-Elisabeth, sœurs de Louis-Antoine de la Biliais, ancien conseiller au Parlement de Bretagne, avaient été emprisonnées au Bon-Pasteur, comme leur belle-sœur et leurs nièces. Après l'exécution de ces dernières, elles jugèrent sans doute que leur famille avait largement satisfait à la rage sanguinaire des tyrans républicains. Aussi, à la date du 21 germina an II (10 avril 1794), se hasardent-elles à adresser une demande de mise en liberté où elles arguent de leur vie paisible, de leur âge, de leur mauvaise santé et de la situation plus que précaire de leur fortune. Mais, dès le lendemain, le comité révolutionnaire répond qu'elles « ont été arrêtées comme ci-devant nobles, ennemies de l'égalité, amies des bons prêtres, parentes d'émigrés. L'avis du

¹ Du Bois de la Patellière : *Notes historiques*, pp. 13, 15 et 57.

Comité est qu'au terme de la loi elles doivent être retenues jusqu'à la paix comme suspectes¹ ».

Les prisonnières prennent patience, mais sans se décourager. A la date du 5 messidor an II (23 juin 1794), elles présentent une nouvelle demande de mise en liberté, disant qu'elles ont été enlevées de chez elles depuis près de huit mois, que le Comité Révolutionnaire les assura qu'elles étaient arrêtées uniquement par mesure de sûreté générale et qu'il n'y avait aucune dénonciation contre elles, qu'elles ont toujours vécu paisibles, qu'elles résident depuis plusieurs années à Nantes, que leur santé souffre gravement du régime cellulaire et qu'elles forment des vœux ardents pour le bonheur de leur patrie².

Cette seconde demande est mieux accueillie que la première et, peu de temps après, les pauvres filles, enfin sorties de prison, présentent une requête au Comité de surveillance de la commune de Nantes pour faire lever les scellés apposés sur leur appartement, rue Mablit (Saint-Vincent), n° 4³.

Mesdemoiselles de la Biliais ne pensaient pas seulement à elles. A peine rendues à la liberté, elles emploient toute leur activité pour conserver à leurs neveux leurs biens patrimoniaux. A la date du 28 floréal an III (17 mai 1795), elles présentent à l'administration du district de Savenay, en leur nom propre et au nom de Joseph Le Loup, une pétition tendant : « 1° à avoir séparément et concurremment avec ledit Joseph Le Loup, leur neveu, mainlevée du séquestre mis sur la terre de la Biliais et que la jouissance provisoire leur en soit accordée.....; 2° qu'il leur soit délivré..... les deux tiers dans un tiers des revenus perçus jusqu'à ce jour provenant de ladite terre réputée presque entièrement noble; 3° enfin qu'il sera sursis à l'adjudication des baux à ferme que le district de Savenay se proposait de faire incessamment. » Ces trois demandes sont accordées par arrêt du 8 fructidor an III (25 août 1795⁴).

Mais cela ne suffit pas au zèle de M^{lles} de la Biliais. Elles vont, de leurs deniers, assurer à leurs neveux la jouissance définitive du do-

¹ Archives départementales : Femmes détenues, requêtes L.

² Archives départementales : Femmes détenues, requêtes L.

³ Archives départementales : Dossier Le Loup.

⁴ Archives départementales : Dossier Le Loup.

maine des ancêtres. A la date du 12 thermidor an IV (30 juillet 1796), les administrateurs du département vendent aux citoyennes Marie-Elisabeth et Gabrielle-Louise Le Loup les trois quarts des domaines nationaux dont la désignation suit (maison de la Biliais et sa réserve, 9 métairies, 1 borderie et 2 moulins), lesdits biens dépendant de Louis-Sébastien, Louis-Victor et Loup Le Loup, portés sur les listes des émigrés, lesdits biens évalués, en revenu net, à la somme de 3 918 fr. 92 cent. et en capital, y compris tous les bois, à celle de 105 666 fr. 43 cent.¹

A la date du 6 vendémiaire an V (27 septembre 1796), Joseph-François de la Biliais présente une pétition par laquelle il invite l'administration à nommer un expert qui, avec le sien, le citoyen Douillard, architecte, estimera les biens dépendant des successions de ses père et mère, pour être lesdits biens divisés en quatre lots égaux et tirés au sort, pour en appartenir trois à la République et un au pétitionnaire. Il présente à la date du 4 vendémiaire an VI (25 septembre 1797) une nouvelle pétition tendant aux mêmes fins. Enfin, à la date du 14 vendémiaire an VI (5 octobre 1797), l'administration centrale du Département, vu son arrêté du 8 fructidor an III (v. p. 123), vu les deux pétitions ci-dessus, considérant que les biens dépendant des successions de Louis-Antoine Le Loup dit la Biliais et Anne Cottineau sa femme doivent être restitués à leurs enfants; considérant que les droits du pétitionnaire ont été reconnus tant par l'arrêté du 8 fructidor an III et autres antérieurs que par la vente faite par l'administration aux citoyennes Le Loup ses tantes des trois quarts revenant à la République dans la terre de la Biliais, déclare que lesdites successions doivent être partagées également entre les enfants desdits feus Le Loup et femme, qu'ainsi la République, représentant trois d'entre eux émigrés, aura les trois quarts et le pétitionnaire l'autre quart².

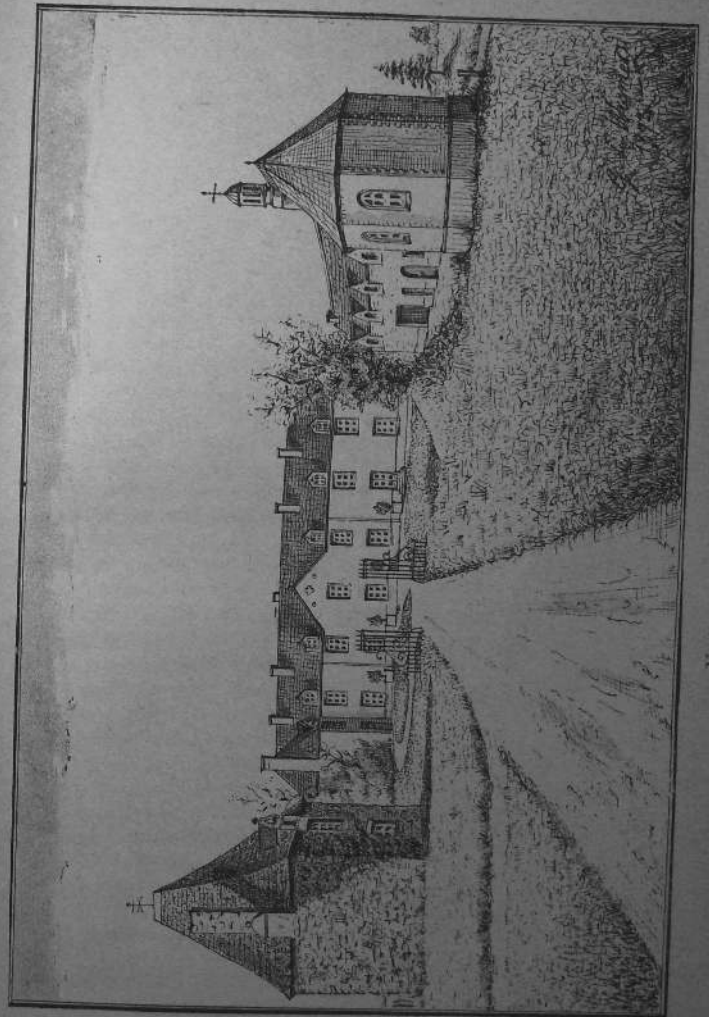
Grâce à cette reconnaissance légale des droits héréditaires de Joseph-François pour un quart, et à la généreuse acquisition des trois autres quarts par M^{lles} de la Biliais qui les conservèrent ainsi à leurs neveux émigrés, la famille Le Loup est restée en possession de son antique patrimoine, qui appartient aujourd'hui au chef de

¹ Archives départementales, Q, 32.

² Archives départementales : Dossier Le Loup.

nom et d'armes, M. Louis-Antoine-Marie Le Loup de la Biliais.

Le château de la Biliais, situé sur le sillon de Bretagne, à 3 kilomètres du bourg de Saint-Etienne-de-Mont-Luc, date de plusieurs époques. La partie la plus ancienne, celle qui est constituée par les trois fenêtres centrales du corps de logis principal (pl. II), remonte au commencement du XV^e siècle. La vieille chapelle, distante du château d'environ 200 mètres, ainsi que les grands murs du parc qui formaient une clôture continue sont de la même époque. Le pavillon d'entrée fut construit à la fin du XV^e siècle et porte encore, dans la jolie guirlande qui orne le fronton de la lucarne, les armes de Guillaume des Bouschaux : losangé. . . (pl. III). La girouette, qui provient de la Turmelière, se termine en chef par un fleur de lis. C'est dans ce pavillon, comme on le verra plus loin, que, grâce à une ingénieuse cachette, l'abbé Camaret et le jeune Joseph-François de la Biliais trouvèrent un abri sûr pendant la perquisition des gardes nationaux. Des bâtiments, abattus vers 1834 ou 1835, unirent le pavillon du corps de logis principal. C'est aussi de cette époque que date probablement la douve creusée entre le pavillon et la chapelle moderne. La partie gauche du château fut refaite à neuf et on construisit l'aile droite telle qu'elle existe aujourd'hui. La nouvelle chapelle, celle qui dans mon croquis (pl. II) fait pendant au pavillon, fut édifiée vers le milieu du dernier siècle. Voici, d'après M. du Bois de la Patellière, son *acte de baptême* : « 1771. — Le 21 novembre, vu la permission de l'illustrissime et Révérendissime évêque de Nantes, Pierre Mauclerc de la Muzanchère, la chapelle non fondée du château de la Biliais, sise en cette paroisse, a été bénite, sous l'invocation de saint Louis et de sainte Anne, par vénérable et discret Joseph Le Loup, recteur de Blain, prieur de Quinquénavant. Les statues de saint Louis, sainte Anne et saint Nicolas ont aussi reçu la bénédiction. » Cette statue de sainte Anne, unique et précieux vestige sauvé du vandalisme révolutionnaire, occupe une place d'honneur sur un socle, à gauche de l'autel. A droite, est une statue moderne de saint Louis, et une du Sacré Cœur domine l'autel. La lanterne est surmontée d'une croix ornée d'un Sacré Cœur au centre et de fleurs de lis à ses extrémités. Au-dessus de la porte, ont été sculptées les armes des la Biliais et des la Boëssière (*de sable au sautoir d'or*).



VUE DU CHATEAU DE LA BILIAIS

Deux mots encore avant d'entrer dans le cœur même du sujet pour dire au lecteur à quelles sources j'ai puisé les éléments de mon récit. Ce sont, comme imprimés : *Notes historiques sur quelques paroisses du diocèse de Nantes*, 1^{re} série, par M. du Bois de la Patellière (maire actuel de Saint-Etienne-de-Mont-Luc) ; — *La Commune et la Milice de Nantes*, 8^e volume, par Mellinet ; — *Histoire de la persécution révolutionnaire en Bretagne à la fin du XVIII^e siècle*, t. II, par l'abbé Tresvaux, Paris et Nantes, 1845 ; — *Le diocèse de Nantes pendant la Révolution*, tome II, par Alfred Lallié ; Nantes, Cier, libraire-éditeur, 1893 ; comme manuscrits : les archives du château de la Biliais ; — les archives départementales ; — les notes recueillies par un serviteur de la famille de la Biliais pendant la Révolution (données en note par M. du Bois de la Patellière) ; — et, avant tout, une plaquette inédite, rédigée par M. J.-F. Le Loup de la Biliais, seul échappé à l'arrestation de 1793, autographiée pour les membres de la famille, et que l'auteur a fait précéder de ces touchantes paroles :

« Avant de mourir et près d'être réuni dans le ciel à ma famille, où j'espère, par la miséricorde infinie de Dieu et la puissante intercession des miens, occuper près d'eux, quoique très indigne, la place que je sollicite de tous mes vœux,

« Je lègue à chacun de mes chers enfants et petits-enfants une relation authentique et véritable de leur martyre, si propre à les soutenir dans la foi ; je les prie et supplie au besoin, par amitié pour leur père, de la lire souvent, et plus particulièrement le 16 janvier et 6 mars de chaque année. Ils y puiseront des sentiments bien vifs de foi, ils se souviendront, ils se glorifieront d'être les enfants des saints, motifs bien puissants pour mener une vie toute chrétienne, qui leur méritera aussi le bonheur de nous trouver tous réunis dans la céleste patrie des Elus de Dieu.

« En 1874 J.-F. LE LOUP DE LA BILIAIS. »

(A suivre).

B^{re} GAÛTAN DE WISMES.

Je l'indiquerai ainsi en abrégé : J.-F. LE LOUP DE LA BILIAIS : *Relation authentique*.

BRIZEUX A SCAER

Conférence faite à l'institution Saint-Sauveur de Reton
dans la Séance académique du 22 janvier 1894

MON PÈRE SUPÉRIEUR,

« Je veux tout d'abord vous remercier du très grand honneur que vous m'avez fait en m'appelant à la présidence de cette séance académique. Je dois cette distinction bien moins à mon talent qu'à mon amour pour le pays de Bretagne. Vous avez pensé qu'il était bon que mon zèle en faveur de notre littérature provinciale fût récompensé en ce pays même où furent livrés les premiers bons combats pour l'établissement de notre nationalité bretonne.

Et c'est une récompense, certes, pour mes efforts, que d'être invité à prendre la parole devant cet auditoire breton, au milieu de ces jeunes gens qui aiment si ardemment la Bretagne, et devant vous, mon Père Supérieur, et devant vous, mes Pères, qui êtes pour ces âmes d'enfants les guides les plus sûrs et les maîtres les plus autorisés.

Mais savez-vous que, tout Breton que je sois, j'ai presque peur en prenant la parole ce soir ? Rien n'est plus difficile que de parler aux enfants, car ce n'est pas une parole futile qu'on leur doit, et cependant ils n'attendent pas de moi des choses trop ennuyeuses. Mon embarras est grand : si j'étais trop ennuyeux, les plus jeunes me le feraient vite comprendre par quelque grimace significative, et si j'étais futile, que penseraient de moi les présidents et les membres des Académies de Saint-François de Sales et de Saint-Thomas d'Aquin ? Pour garder une juste mesure, je voudrais me mettre sous la protection des deux patrons de vos Académies ; mais j'ai plus de

dévotion à Saint-François de Sales. Que l'Académie des philosophes me pardonne donc, si je ne puis pas m'élever beaucoup au-dessus de la rhétorique d'un simple poète !

Et puis, quel sujet choisir pour ma causerie ? Ces jeunes gens avaient pris toute l'histoire : *Armorique, Moyen Age, Bretagne moderne*. Ils ne me laissaient pas la plus petite place dans le temps. J'étais fort perplexe, à la lecture de leur programme, et je le suis encore bien davantage après son exécution si parfaite. J'aurais mauvaise grâce à faire des compliments aux jeunes académiciens de Saint-Sauveur : cela ressemblerait de ma part à une précaution oratoire, et cependant je dois vous dire que j'ai été charmé — et surpris — de tout ce que j'ai entendu ce soir. Une telle séance fait infiniment d'honneur aux élèves d'une intelligence si vive et si distinguée ; elle en fait encore plus à l'éminente direction des maîtres qui forment ces fiers esprits et ces braves cœurs.

Le R. P. Supérieur vous disait, l'autre jour, que j'avais pris pour devise ces mots : *Bretagne est poésie*. C'est vrai, et j'ai voulu être fidèle une fois de plus à ma devise en vous parlant d'un poète et d'un Breton. Je ne pouvais choisir un meilleur poète et un meilleur Breton que Brizeux. C'est de lui que je vous parlerai. Je me bornerai, d'ailleurs, à vous parler de son séjour à Scaër, et je m'attacherai surtout à vous faire connaître la bonté de son cœur.

Il y a quelques biographies et quelques études bien faites sur notre poète ; son talent a été apprécié par de bons juges. Tout cela, vous pourrez le lire plus tard, et vous avez déjà lu, j'en suis sûr, les pages si sympathiques et si justes de M. le chanoine Nicol. M. le chanoine Nicol est un vrai poète. Nul mieux que lui ne pouvait parler de Brizeux, car nul ne sait mieux que lui enfermer dans un vers scilicet une pensée chrétienne et bretonne. Comme chrétien, comme Breton et comme poète, il a jugé Brizeux du haut d'une triple maîtrise. Son étude est à lire et à méditer.

Ce que je vous dirai, ce soir, vous ne le trouveriez dans aucun livre. J'ai recueilli les éléments de cette causerie au pays même où vécut Brizeux et de la bouche de ceux qui l'ont connu. Ce sera le petit attrait de mes paroles, et si je puis vous faire aimer en Brizeux la bonté de son âme, ce sera le petit enseignement que je ne

me pardonnerais pas de négliger en parlant devant vous, avec le regret de n'avoir pas qualité pour des leçons plus hautes.

..

Pendant les dernières années de sa vie, Brizeux a passé les mois d'été et d'automne à Scaër.

C'est chez les Rodallec surtout que son souvenir a été conservé ; c'est à leur porte qu'il faut aller frapper si l'on veut réveiller encore la chère mémoire du poète mort. L'un d'eux, Yonen, tient toujours l'auberge paternelle qui fut hospitalière à Brizeux. La maison a changé d'aspect depuis ce temps ; on m'a montré cependant, à gauche de l'auberge actuelle, dans la partie occupée maintenant par Madame Le Ber, née Rodallec, au premier étage, la chambre où coucha le poète à son arrivée dans le pays.

C'est une vaste pièce carrée, qui n'avait alors qu'une petite fenêtre fermée par un volet de bois. Il fallait choisir entre l'air ou la lumière, et cela devait embarrasser Brizeux parfois. J'ai dit une chambre ; c'était plutôt un dortoir : il y avait quatre lits, et souvent, pendant la nuit, la porte s'ouvrait bruyamment pour laisser entrer des compagnons de chambrée : marchands, colporteurs, rouliers, saulniers, rien moins que des poètes.

Brizeux a fixé le souvenir d'un de ces hôtes de l'auberge :

Courbé sous un ballot et trainant un bâton,
Quand l'Auvergne vit-elle arriver un Breton ?
Mais toujours le vieux Jean nous vient de sa Montagne,
Sans plaindre son chemin et son labeur s'il gagne.
Plus vieilli, plus cassé, Jean revient tous les ans.

Du moins, pendant le jour, ces nomades allaient à leurs affaires et laissaient le poète à ses vers, qu'il écrivait auprès de la lucarne ouverte. On finit pourtant par obtenir du propriétaire un carreau de verre, et Brizeux, y voyant plus clair, put narguer le froid et la pluie.

Plus tard, il prit une chambre dans la maison d'une Madame De bureau, près de l'église. Le cimetière était devant lui.

Si jamais vous cherchez la maison du poète,
Près du clocher du bourg, ma rustique retraite
S'abrite, et devant moi, sous leur terre allongés,
Silencieux amis, les morts dorment rangés...
Creusée avant le jour, une fosse béante
Trop souvent, au réveil, me glace d'épouvante ;
Puis j'entends un corps lourd rouler dans ce trou noir,
Et ce sont à l'entour des cris de désespoir...
Soudain avec horreur ma fenêtre se ferme
Et j'unis ma prière aux sanglots de la ferme...
Mais, pour le catéchisme, allègres, triomphants,
Essaim blond des hameaux, arrivent les enfants ;
Ou l'on sonne un baptême, et la noble marraine
Sous le porche gothique entre d'un pas de reine.
Si c'est un jour de noce, alors pourpoints nouveaux
Et robes écarlates inondent les tombeaux ;
Et coups de feu lointains, musettes toutes proches
Rivalisent de bruit avec le bruit des cloches.
Ainsi, joie et douleur, je connais tout du sort :
J'ai devant ma maison et la vie et la mort.

Souvent, pendant la nuit, quand il avait fini d'écrire ou quand l'huile manquait à sa lampe, Brizeux s'approchait de la fenêtre et regardait ceux qui dormaient là.

Tout dort dans le village et dans le cimetière.
Les vivants dans leur lit et les morts dans leur bière ;
Lui seul il veille encore, et bien loin dans la nuit
Le passant attardé voit sa lampe qui luit.
Si la lumière enfin décline faute d'huile,
Il ouvre sa fenêtre, et longtemps immobile,
Là, devant son logis, il contemple, envieux,
Ceux qui sous le gazon tiennent fermés leurs yeux,
Dont nul amer soupir ne desserre la bouche,
Heureux dormeurs, toujours tranquilles dans leur couche.

Ces insomnies du poète, les jeunes filles du bourg, curieuses, les connaissaient bien ; elles les surveillaient de leurs fenêtres et en causaient entre elles le lendemain. Le plus souvent, rentré chez lui

vers onze heures, Brizeux travaillait jusqu'à deux et trois heures du matin ; aussi restait-il au lit très tard, ne se levant guère avant dix heures : autre sujet d'étonnement pour les habitants de Scaër.

C'était bien là, d'ailleurs, les façons d'un Parisien, d'un *poir Paris*, comme on l'avait surnommé tout d'abord, avec quelque méfiance ; mais la bonté de Brizeux, en dépit de son costume et de ses habitudes de citadin, devait bientôt, au bourg et dans les villages, le faire accepter non plus comme un étranger, mais comme un hôte. Le poète l'a constaté lui-même.

Le soir où j'arrivai, le chien noir dans sa loge
Aboya. Les deux chats accroupis sous l'horloge
Hérissèrent leurs poils et l'enfant réveillé
Dans son berceau se prit à vagir effrayé ;
La fermière sur moi fixait un oeil farouche...
Si j'arrive aujourd'hui, le rire est sur la bouche ;
L'enfant me tend les bras au bord de son berceau,
Le chien sur mes genoux vient poser son museau,
Sur la cendre à mes pieds les chats viennent de même :
Les voilà tous amis de celui qui les aime.

Où, c'est à la bonté de Brizeux qu'il faut attribuer ce miracle, à sa bonté, à sa simplicité.

Il avait, presque dès le premier jour, essayé de modeler sa vie sur celle de ses nouveaux amis. Son dîner de midi, presque toujours il le faisait dans quelque ferme, où il s'asseyait à la table commune, mangeant avec appétit, comme ceux de la maisonnée, les crêpes de blé noir et le lard salé, buvant le cidre ou le lait sans grimaces. Le repas du soir, il le prenait chez Rodallec. Il y a encore à l'auberge une vieille cuisinière Annaïk — elle a soixante-dix-huit ans aujourd'hui — qui était au service du maître d'hôtel d'alors, entrée dans sa maison à l'âge de dix-neuf ans. Elle a bien connu Brizeux, la brave Annaïk, et se rappelle les friandises dont elle le dédommageait à son souper : crêpes au lait, celles-là, ou flans d'œufs ou laitages. Annaïk est une bonne cuisinière et Brizeux trouvait, le soir, à l'auberge, un repas copieux et

bien préparé que ses promenades du jour et la maigre chère du dîner de midi lui faisaient trouver meilleur encore. Les convives habituels étaient l'instituteur Le Bec et Bleiz le gendarme, pensionnaires tous deux de Charles Rodallec.

Le repas achevé, Brizeux allait s'asseoir dans le fauteuil de l'âtre ; on plaçait un verre de vin blanc près de lui, et les histoires commençaient, les bonnes histoires qu'il racontait à la gloire du pays de Bretagne, en bourrant et en débourrant sa petite pipe de terre, éteinte presque aussitôt qu'allumée. Car c'était sa manière à lui de fumer ; et le lendemain matin, autour de son fauteuil, on faisait une ample récolte de ce tabac de poète. Le verre, lui, je suppose, devait rester plus d'à moitié vide ; cela devait être aussi sa façon de boire. Il ne parlait pas autant qu'on veut bien le dire, j'imagine, et, sans doute encore, s'isolant dans quelque rêverie, se penchait-il parfois, comme il est si bon de le faire dans ces âtres bretons, pour regarder, au-delà de ce large tuyau de suie noire et brillante, le petit morceau d'azur étoilé, tout là-haut.

Les enfants, d'ailleurs, devaient l'interrompre sans scrupule, écoutant volontiers certes les belles histoires qu'il contait, mais gourmands plutôt de ce beau sucre blanc qu'il avait toujours dans ses poches et dont il leur faisait des gâteries. Il entendait bien, pourtant, qu'on le gagnât un peu : de celui-ci il exigeait la récitation des prières en langue bretonne ; à cet autre, bel enfant joufflu, il demandait de *faire le gros ventre*, ayant toujours pour tous, avec le morceau de sucre convoité, quelque tape amicale et quelque bonne parole ; aussi comme ils l'aimaient, leur *tonton Brizeux* ! « Quand on avait dit Brizeux, on avait tout dit », telle est la touchante assurance que me donne un des survivants de ces veillées, M. Jean-Louis Rodallec, instituteur à Scaër.

L'instituteur Jean Le Bec, le gendarme Bleiz, le vieux facteur boîteux Jakez, tous les Rodallec, depuis son ami Bertrand et Charles son hôte jusqu'aux enfants de celui-ci, le vieux colporteur Jean, le cloutier, le tisserand et les femmes et les jeunes filles du voisinage, tels étaient les habitués de ces veillées d'auberge, ces humbles au milieu desquels Brizeux a voulu vivre comme un frère.

Ces amis des veillées, le poète les retrouvait, les jours de dimanche et de fêtes, et se plaisait à leurs jeux. Il était grand joueur de boules et de galoche ; il organisait des luttes d'enfants ; à Scaër, pays des bons lutteurs, c'était le moyen de gagner les âmes ; il payait des sonneurs pour faire danser les jeunes filles, et tous les jeunes cœurs ainsi devaient battre sur son chemin. La nuit même, il était le confident, le fauteur peut-être, des projets de rondes clandestines interdites par le presbytère. Ecoutez-le raconter malicieusement ce bon tour que jouent à M. le curé le poète et la neige complices :

Cette nuit, un sonneur a mis le bourg en fête.
Son hautbois retentit à vous fendre la tête,
On danse sur la neige, et, le long du chemin,
Sont marqués bien des pas qui se verront demain,
Oui, qui seront comptés demain au presbytère,
Là, dans son noir enclos muet et solitaire...
Non, rien ne trahira cette fête de nuit,
O danseurs, le vent d'ouest en emporte le bruit ;
Le blanc et mou duvet retombe et vous protège ;
Vos pas silencieux s'effacent sous la neige.

S'il payait le sonneur aux danses d'hiver, aux danses d'été il payait de pleines mannes de cerises ; et sans doute jeunes filles et jeunes garçons, avec les noyaux lancés à droite ou à gauche, jouaient ensuite à qui se marierait dans l'année.

Ces jeunes filles, on ne sait plus leurs noms ! Elles venaient de Coat-Forn ou de Kerbarz, de Coat-Loch ou du moulin du Duc, de Kerveguen, de Kerbaskiou, de tous les côtés de la paroisse, avec leurs frères ou leurs fiancés, tous amis de Brizeux. On se rappelle un peu plus nettement la fille du meunier, celle de Keros et la belle Mal... Celles-là étaient les plus voisines du bourg ; c'était chez elles que Brizeux allait dîner le plus souvent peut-être ; c'était pour elles, peut-être aussi, qu'il organisait ces danses.

On parle encore de combats de coqs qu'il aurait patronnés à Scaër. Cela m'étonne : Brizeux, grand arpenteur de pays, ne chassait pas ! et il y avait à cette horreur de la chasse des raisons de

sensibilité qu'il a contées dans la pièce intitulée *La mort d'un bouvreuil*.

Il avait quinze ans : on lui avait mis au bras son premier fusil ; il allait par les champs, tout à la joie d'avoir fui l'école et à l'espoir de rapporter un glorieux butin. Un bouvreuil paraît : Brizeux le vise, le coup part. Hélas ! la pauvre petite bête en tenait dans l'aile.

De son gosier saignant un petit cri plaintif
Sortit, quelque duvet vola de sa poitrine,
Puis, fermant ses yeux clairs quittant la branche fine,
Dans les joncs et les buis de son meurtre souillés,
Lui, si content de vivre, il mourut à mes pieds.

Ah ! je le connais, le grand serment que le poète fit alors, pour l'avoir fait moi-même, au même âge, après un meurtre semblable. Je jetai mon chapeau sur l'oiseau tombé à terre et dont je n'osais pas regarder les derniers battements d'aile, et je rentrai tout triste à la maison. Et j'aurais pu écrire ces vers de Brizeux :

Où, sur ce chanteur mort pour mon plaisir d'enfant,
Mon cœur, à moi chanteur, s'attendrit bien souvent...
Frère aîné, sur ton corps je versai quelques larmes,
Pensif et m'accusant, je déposai les armes...
Ton sang n'est pas perdu. Nul ne m'a vu depuis
Rougir l'herbe des prés ou profaner les buis.

Comment admettre que le poète eût pu organiser ces horribles batailles de coqs qui répugnent à des cœurs moins sensibles que le sien ? N'est-ce pas lui qui refusait de monter dans une charrette surchargée de sacs de châtaignes et, malgré que pour lui plaire le conducteur en abandonnât trois sacs, préférait faire à pied la longue route, ne pouvant se résoudre à voir pendant si longtemps peiner le pauvre cheval ?

Le mors a déchiré sa bouche,
Le brancard écorché ses reins,
Plaie où vient bourdonner la mouche ;
Les enfants arrachant ses criens.

Las ! Jô-Wenn, toi qui sur la lande,
Du point du jour à son déclin,
Tondais les pousses de lavande
Près de ta mère, heureux poulain !

Sa pitié pour les êtres allait plus loin encore ! N'est ce pas lui qui donnait une belle pièce de dix sous à un enfant du bourg pour retirer *lentement, sans blesser le vieil arbre*, un morceau de granit serré entre deux racines d'un chêne ?

Cette pitié pour les arbres, cet amour pour les chênes et les hêtres de Bretagne, son œuvre les respire d'un bout à l'autre :

Chantons tous le chêne, roi des grands bois !...
Cruel est celui qui coupe les chênes !...
Hélas ! combien d'arbres en Bretagne ont été abattus...
Les arbres sont sacrés !..
Sur ma tombe, jeunes gens, vous mettez un chêne ...

El c'est en breton qu'il a dit cela, comme si la vieille langue devait mieux exprimer sa tendresse.

Cette sensibilité, cette bonté, c'est encore par leur souvenir que le poète survit le mieux au pays de Scaër.

Cette pitié pour les humbles, il n'en a pas été seulement l'écrivain plus ou moins heureux ; il l'a réellement vécue et pleurée de toute son âme pendant ses séjours en Bretagne !

(A suivre).

L. TIERCELIN.



LE ROMAN DE PERRINAÏC¹

DÉFENSE DE PERRINAÏC CONTRE SES PANÉGYRISTES

A la fin de ma première étude sur le *Roman de Perrinaïc* je me suis engagé à *réhabiliter* Perrinaïc. Je vais tenir ma parole en présentant la « Défense de Perrinaïc contre ses panégyristes ».

Mais qu'une observation préliminaire me soit permise.

I.

Dans sa lettre du 22 novembre dernier, M. Quellien rappelle qu'un an auparavant « dans une lettre qui a paru au mois d'octobre 1892 en divers journaux des Côtes-du-Nord, il a mis M. de la Borderie au défi d'infirmer aucun des documents publiés par lui au sujet de Perrinaïc², et qui, avant de paraître, avaient été soigneusement contrôlés ».

Je n'ai pas trouvé cette lettre à la date indiquée dans les journaux que j'ai pu vérifier ; mais en note, à la page 17 de *Perrinaïc*, j'ai trouvé les indications suivantes auxquelles la lettre fait peut-être allusion :

¹ Ci-dessus Livraison de janvier, p. 23.

² Ce défi, s'il a été porté à M. de la Borderie, n'a aucun sens, car M. Quellien n'a publié sur Perrinaïc — je veux dire sur Pierron — aucun document nouveau. Il y a en tout deux documents ou plutôt deux textes historiques où il en est question. Loin de les contester, M. de la Borderie s'est servi de l'un d'eux (*Journal d'un bourgeois de Paris*) pour combattre les additions fabuleuses qu'y a faites M. Quellien, comme on peut le voir dans *la Bretagne aux derniers siècles du Moyen Age* (résumé du Cours d'histoire de Bretagne de M. de la Borderie en 1892-1893, p. 121).

« Voir le *Journal d'un Bourgeois de Paris* ; Vallet de Viriville ; « Quicherat, *Procès de condamnation de Jeanne d'Arc*, etc' »

Le *Journal du Bourgeois de Paris* contient deux passages sur Pierrone. On les trouvera plus loin.

L'indication *Vallet de Viriville* renvoie-t-elle aux *Recherches sur Jeanne d'Arc* (1 vol. in-8°) ou à l'*Histoire de Charles VII* (3 vol. in-8°) ? . . . Nous n'avons pu voir le premier de ces ouvrages. Dans le second, nous n'avons pas trouvé un mot de Pierrone.

Reste le *Procès de condamnation de Jeanne d'Arc*. L'ouvrage de M. Quicherat ne contient pas seulement le procès de condamnation, mais le *procès de réhabilitation* et tous les documents contemporains que le savant éditeur a pu rassembler.

M. Quellien a-t-il étudié les cinq gros volumes auxquels sa citation nous renvoie ? S'il me répond : oui, je le plains. Plus heureux que lui, j'ai trouvé une nouvelle *pièce à verser au procès*, comme on dit au palais. On la trouvera plus loin *in extenso*. Cette pièce ne se rencontre pas au cours du *procès de condamnation* cité par M. Quellien.

Quant au signe, etc., qui termine la citation, je ne sais à quoi il se rapporte . . . si toutefois il se rapporte à quelque chose.

II

Le *Bourgeois de Paris* parle de Pierrone à deux reprises.

En juillet 1431, il écrit :

« Item (c'est-à-dire 1431) le jour Saint-Martin le Bouillant¹ fust faite une procession générale à Saint-Martin-des-Champs et fist on une prédication, et la fist ung frère de saint Dominique qui estoit inquisiteur de la foy, maistre en théologie, et prononça de rechef tous les faicts de Jehanne la Pucelle.

¹ Serait-il indiscret de demander à l'auteur, quand il renvoie à des ouvrages en trois et cinq volumes in-8°, d'indiquer le volume et la page auxquels il se réfère ?

² *Procès de Jeanne d'Arc*, t. IV, p. 471, et au *Panthéon littéraire*, XV^e siècle. Ed. Buchon, 1838, p. 692.

³ Le 4 juillet.

« Encore dist-il en son sermon qu'elles estoient IV dont III avoient esté prises ; c'est assavoir ceste Pucelle et Péronne et sa compaigne et une qui est avec les Arminaz (Armagnacs) nommée Catherine de la Rochelle . . . et disoit que toutes ces quatre pauvres femmes frère Richart . . . les avoit toutes ainsi gouvernées, car il estoit leur beau-père, et que, le jour de Noël, en la ville de Jargeau, il bailla à ceste dame Jehanne la Pucelle trois fois le corps de Nostre-Seigneur, dont il estoit moult à reprendre, et l'avoit baillé à Péronne celui jour deux fois par le tesmoing de leur confession et d'aucuns qui présens furent aux heures qu'il leur bailla le précieux sacrement. »

Le *Bourgeois* ne nomme pas le prédicateur, inquisiteur de France. Mais nous pouvons, après M. Quicherat, l'appeler par son nom. C'était Jean Graverent ou Le Graverent, prieur des Jacobins de Paris. Il était inquisiteur dès le 26 août 1429 quand, avec plusieurs, il prêta serment au roi de France et d'Angleterre entre les mains du duc de Bedford. Il aurait dû siéger au nombre des juges de Jeanne ; mais il trouva moyen de s'absenter et délégua son vicaire. Personne, on le reconnaîtra, ne pouvait être mieux informé.

Huit mois auparavant, en septembre 1430, le *Bourgeois* avait écrit :

« Item (1430) le troisième jour de septembre à un dimanche furent preschées au puits Nostre-Dame² deux femmes qui, environ demi an au devant, avoient esté prises à Corbeil et admenées à Paris ; et dont la plus aisnée, Pierronne, et estoit de Bretagne Bretonnant : elle disoit et vray propos avoit que Dame Jehanne qui

¹ Cf. *Procès de Jeanne d'Arc*, t. IV, p. 473, note 1, p. 455. — T. I, p. 2-34-36.

² *Procès de Jeanne d'Arc* t. IV, p. 467, et au *Panthéon littéraire*, XV^e siècle. Ed. Buchon, p. 687. J'ai interverti l'ordre des deux citations du *Bourgeois* parce que la dernière en date fait mieux comprendre la plus ancienne.

³ L'édition de la *Société de l'histoire de Paris*, donnée en 1881, a la variante « puits Notre-Dame », qui semble préférable. Toutefois on peut remarquer que longtemps les vieilles cathédrales ont eu la piscine antique ou la puits devant leurs portes. Il peut donc s'agir du puits du parvis.

« s'armoit avec les Arminaz estoit bonne, et ce qu'elle faisoit estoit bien et selon Dieu.

« Item elle recogneut avoir deux fois receu le précieux corps de Notre-Seigneur en un jour.

« Item elle affirmoit et juroit que Dieu s'approchoit souvent à elle en humanité et parloit à elle comme un ami faict à l'autre, et que la daraine fois qu'elle l'avoit veu il estoit vestu de robe blanche et avoit une huque vermeille par dessous, qui est aussi comme blasphème. Si ne s'en volt onques révoquer de l'affirmer en son propos qu'elle véoit Dieu souvent vestu ainsi ; par quoy cedit jour, fust jugée à estre arse, et mourut en ce propos cedit jour de dimanche ; et l'autre fust délivrée pour ceste heure. »

Puisque M. Quellien n'avait que ces deux textes, il eût été prudent de s'y tenir. Pourquoi y ajouter des détails complètement imaginaires ? De quel droit démentir le récit d'un contemporain ?

Voilà ce que M. Quellien a fait comme à plaisir ; et il suffira de signaler ses inventions pour défendre contre lui son héroïne.

Un point nous importe surtout dans le récit du *Bourgeois* : c'est que Pierrone fut condamnée *seulement* pour blasphème. J'ai fait remarquer que M. Quellien, en citant inexactement la phrase du *Bourgeois*, en a complètement modifié le sens ; la maxime : « Débarassons-nous de ce qui nous gêne, » aurait-elle donc passé de la politique dans la citation ?

III

Examinons cette accusation de blasphème

Après avoir rapporté les affirmations de Perrinaïc sur ses visions de Dieu en forme humaine, le *Bourgeois* ajoutait cette appréciation : « ce qui est comme blasphème. » Remarquez qu'il paraît hésiter : il ne juge pas que ces affirmations soient un blasphème, mais quelque chose comme un blasphème, un *quasi* blasphème.

Qu'est-ce que blasphémer ? « C'est prononcer des paroles injurieuses contre Dieu. » Perrinaïc avait dit que « Dieu (sans doute

Notre-Seigneur) lui apparaissait sous forme humaine et causait avec elle comme un ami avec son ami. »

Cette affirmation obstinément répétée aura été considérée comme rabaissant la majesté divine. Voilà, semble-t-il, ce qui résulte du texte.

Quant à la peine, elle fut, même en se reportant aux mœurs et aux idées du XV^e siècle, hors de proportion avec la faute commise.

Nous verrons plus tard si raisonnablement les propos de Perrinaïc pouvaient être jugés même *quasi* blasphématoires... Mais une question se pose : le *Bourgeois* a-t-il été bien informé ? Sur ce point il me reste un doute.

Je trouve au récit deux difficultés que je n'avais pas vues d'abord : 1^o Perrinaïc *seule* prétendait avoir eu des visions ; par conséquent, *seule*, elle pouvait être accusée de blasphème. Comment donc sa compagne fut-elle comprise dans la poursuite ? 2^o Les juges séculiers sont seuls compétents pour juger le blasphème ; or, les deux accusées ont comparu devant les juges d'Eglise, puisqu'elles ont entendu la prédication publique, dernier acte de la procédure ecclésiastique.

Voilà les deux questions que soulève le récit du *Bourgeois*. Peut-être trouverons-nous la réponse dans un texte que je donnerai plus loin.

IV

M. Quellien ne s'est pas borné à l'accusation de blasphème. Il en a produit quatre autres dont le *Bourgeois* ne parle pas. Nous allons les examiner successivement.

1^o *Sa fidélité à Jeanne d'Arc*, et sans doute sa glorieuse compli-
cité avec elle. « Jeanne était uniquement l'envoyée de Dieu aux yeux de Perrinaïc. Celle-ci paya de sa vie sa fidélité » (p. 29).

¹ La peine du blasphème était arbitraire : amende pécuniaire, amende honorable, mutilation des lèvres, quelquefois la mort par pendaison, les galères (plus tard). Le feu était réservé aux blasphèmes violents.

Or, d'après M. Quellien lui-même, la compagne de Perrinaïc avait mérité la condamnation. En effet, M. Quellien nous l'a dit : Comme Perrinaïc, elle a été la compagne assidue et la confidente de Jeanne; comme Perrinaïc, elle est descendue dans la mêlée; comme Perrinaïc, elle a conspiré avec frère Jean Dallée; comme Perrinaïc, et avec elle, elle venait à Paris, quand elle a été arrêtée à Corbeil. — Si Perrinaïc est coupable, sa compagne l'est aussi. Et pourtant, elle est mise en liberté! De l'acquiescement de sa compagne, je conclus que Perrinaïc, pas plus qu'elle-même, ne fut poursuivie pour complicité avec Jeanne d'Arc¹.

2° *Le sacrilège de sa double communion* le jour de Noël à Jargeau.

Qu'est-ce donc qu'un sacrilège? Dans l'ancienne jurisprudence, c'est le vol, et par extension la profanation des choses saintes. Y a-t-il profanation dans une double communion offerte par un prêtre et reçue pieusement? M. Quellien répond : oui; l'Eglise catholique dit : non.

« La communion multiple n'a été interdite par aucun acte spécial. Je n'ai rien trouvé dans le droit canon sur ce point. C'est une loi générale de l'Eglise qui l'a fixé; mais il n'y a aucune peine contre le contrevenant². »

Voilà qui est clair. J'ajoute que la double communion de Perrinaïc se fit le jour de Noël. Or, ce jour, frère Richard pouvait dire trois messes, comme il se fait encore aujourd'hui : il communiait à chacun de ces messes, puisque la communion est de l'essence du saint sacrifice; et, à chaque messe, il offrait la communion aux fidèles : Perrinaïc la reçut deux fois et Jeanne d'Arc trois fois.

A qui la faute? A Perrinaïc et à Jeanne, selon M. Quellien. Il est bien sévère : quoi! selon lui, l'ignorance de ces pauvres filles,

¹ Il est vrai que M. Quellien invente sans hésiter la cause de cet acquiescement. « Elle fut (dit-il) considérée comme une innocente », c'est-à-dire une idiote. Voilà qui prouve de la part de Perrinaïc une bien maladroitte indulgence ou bien peu de discernement dans le choix de sa compagne. D'autres panégyristes de Perrinaïc nous renseignent autrement, sinon mieux. Selon eux, la compagne de Perrinaïc acheta son acquiescement par des accusations portées contre Jeanne d'Arc. — Autant d'erreurs, comme nous le verrons.

² Ce renseignement m'est donné par un savant bénédictin.

leur bonne foi, leur piété ingénue, leur confiance absolue en leur confesseur ne les sauveront pas de l'accusation de sacrilège!

Voilà M. Quellien plus sévère que l'Eglise et les docteurs en théologie du XV^e siècle, que l'inquisiteur de France lui-même! Oui, que l'inquisiteur! L'opinion de l'inquisiteur sur ce point de discipline, le *Bourgeois* nous la fait connaître. Dans son sermon du 4 juillet 1431, l'inquisiteur disait que « frère Richard était moult à reprendre ». L'accusait-il de sacrilège? Non. Et Jeanne et Pierrone? Il n'avait pas un mot de reproche pour elles. Or, nous le verrons, lui-même, huit mois avant ce sermon, avait poursuivi Pierrone : il n'avait donc pas porté contre elle l'accusation de sacrilège.

D'ailleurs, remarquons-le, la compagne de Pierrone était poursuivie avec elle et, selon toute apparence, pour le même fait : or, elle n'avait pas reçu une double communion.

Une dernière observation sur ce point, mais, je crois, décisive. Dans le procès de Jeanne d'Arc auquel il nous renvoie, M. Quellien aurait-il trouvé l'accusation de sacrilège portée contre la Pucelle à raison de sa triple communion à Jargeau?... Non. Comment croire que cette accusation, si elle avait eu l'ombre de fondement, eût été épargnée à Jeanne d'Arc?

Donc l'accusation de sacrilège est imaginaire.

3° *Hérésie*. — Il était impossible de faire sortir l'accusation d'hérésie de l'affirmation de Perrinaïc d'avoir vu Dieu en forme humaine¹; aussi M. Quellien donne-t-il un autre motif de cette accusation. Il dit : « On accusa formellement les inspirés² de préférer leurs « voix à l'enseignement de l'Eglise... » (p. 20). M. Quellien a trouvé ce grief dans le procès de Jeanne d'Arc; et il le transpose de Jeanne à Perrinaïc; mais la preuve?... Nulle. Donc, encore une invention.

¹ Il ne pouvait être question de ramener Perrinaïc à l'hérésie des *Anthropomorphites* (IV^e siècle) qui donnaient à Dieu une forme humaine.

² Quelles inspirés? Pourquoi ce pluriel? Le *Bourgeois* et M. Quellien après lui viennent de nous dire que Perrinaïc seule des deux soutenait avoir eu des visions.

4^e *Possession démoniaque*. — Quelle preuve M. Quellien en donne-t-il ? Aucune. Il n'invoque d'autre autorité que le *Bourgeois de Paris*. Or le silence gardé sur ce point par le *Bourgeois* permet-il d'admettre l'accusation de possession ? — Non.

Donc Ferrinaïc n'a pas été condamnée pour *fidélité à Jeanne d'Arc, sacrilège, hérésie, possession* ; mais seulement pour *blasphème*.

Mais nous avons dit les objections que soulève la condamnation fondée sur cet unique motif ; et nous nous sommes demandé si le *Bourgeois* avait été bien informé... Voici peut-être la réponse à ces difficultés :

J. TRÉVÉDY, ancien président
du tribunal de Quimper.

(A suivre).



DU MOUVEMENT ASCENDANT

DE LA BRETAGNE

AU XIX^e SIECLE

PAR M. P. DE LISLE DU DRÉNEUC

Renseudik braz eo bout ganet, bout ganet neket meuz,
Nemet plega dar skraperien, evel tud lent ha habuz.
S'il est bien dur d'être opprimé, être opprimé n'est pas
une honte.
Le déshonneur, c'est de se rallier lâchement aux méchants
qui vous oppriment.

FURNEZ BREIZ.

La Bretagne traverse en ce moment une crise qui, sans qu'elle s'en aperçoive, pourrait bien lui être fatale, et je ne sais si ses mille années de lutttes avec ses bons voisins de France ont pu l'aguerrir contre le danger qu'elle court aujourd'hui. Il ne s'agit plus en effet de guerres ou d'invasions ; elle a jadis bravé tout cela, et il a fallu mettre deux rois à ses genoux pour obtenir son alliance. Non, c'est un ennemi d'un genre tout particulier, d'autant plus difficile à combattre qu'il vous couvre de fleurs et qu'on aurait mauvaise grâce à s'en défendre.

Cette puissance plus terrible que tous les engins de guerre, c'est ce feu dévorant de l'esprit français, cet enthousiasme qui s'enflamme tout à coup pour un sujet, l'exalte, le fait briller sur toutes ses faces, puis, sans savoir pourquoi, s'éteint subitement dans le plus mortel oubli : manie d'enfant qui allume un feu de paille pour

éclairer un moment les grands arbres et faire paraître ensuite la nuit plus noire, ou qui gonfle des bulles de savon pour les voir s'iriser des vives couleurs de l'arc-en-ciel et se briser en mille gouttelettes :

Perle avant de tomber, et fange après la chute.

L'engouement passé, tout est dit : c'est une exécution sommaire, un arrêt de mort sans appel. En voici le réquisitoire ; il est instructif pour nous Bretons, qui ne saisissons pas trop bien toutes ces subtilités et nous demandons parfois comment telle chose, si admirée la veille, est maintenant condamnée. Pourquoi ? Mais parce que cela a eu son temps et que, par conséquent, c'est passé, démodé, et que nous n'en voulons plus. — Mais enfin, est-il bien juste de dénigrer ce que l'on a tant applaudi ? — Comment nous reprocher de ne pas avoir rendu justice à ce que nous avons, plus que personne, comblé d'éloges et porté aux nues, mais maintenant c'est fini *parce que cela a eu son temps*.

Il n'y a pas à sortir de là ; que voulez-vous, c'est dans le sang des Gaulois. La première fois qu'ils sont entrés vainqueurs à Rome (il y a longtemps de cela, et ils y sont retourné depuis), ces longues rues silencieuses, les sanctuaires de marbre qui se dressaient au bord de la voie, tout les pénétrait d'un mystérieux respect. Quand ils virent les sénateurs immobiles sur leurs chaises d'ivoire, ces vivants symboles de la majesté du peuple-roi leur imposèrent une sorte de terreur mystique. Mais, après tout, comme la vénération n'était pas le fond de leur caractère, un soldat se demanda si tous ces honnes gens-là étaient vraiment en vie, et il alla tirer la barbe au trop rigide magistrat. L'idole renversée, on se familiarisa si vite avec le decorum des pères conscrits, qu'en un clin d'œil tous les consulaires étaient hachés menu comme chair à pâté. C'était le contre-coup du sentiment d'admiration qu'ils avaient inspiré un instant auparavant.

Puisque le massacre est si près de l'apothéose, ne nous dissimulons pas le danger, la Bretagne est bien courtisée, bien en vogue pour le moment. Après tout, ce n'est que justice, car c'est de beaucoup le pays le plus solide dans sa foi religieuse et politique ; il doit donc

avoir une supériorité sur tous les autres. Aussi voyez comme le Breton est naturellement fier de sa nationalité. Les représentants des autres provinces, le Normand, le Gascon, le Champenois ou le Limousin, ont peut-être au fond du cœur quelque sentiment analogue, mais jamais ils ne l'avouent tout haut ; du reste, leur opinion ne serait sans doute pas partagée, tandis que de toutes les contrées dont se compose aujourd'hui la France, la Bretagne est au premier rang dans l'estime de tous. C'est même une chose étrange que ce pays si simple, si constant dans sa pauvreté fière, ait pu gagner les sympathies de ses voisins, qui ne semblent guère faits pour apprécier toutes ces qualités. Comment cette turlutaine leur est-elle donc venue ?

Si nous voulons en chercher l'origine, il faudra remonter un peu loin, pas cependant jusqu'au grand siècle, oh non ! la Bretagne était alors parfaitement ridicule. Il suffisait de nommer Quimper-Corentin pour secouer d'un gros rire toutes les perruques du temps.

C'était l'époque où la délicieuse Sévigné lardait de ses épigrammes les poulets qu'elle expédiait de Vitré. Pensez donc ! un pays où le roi-soleil ne pouvait darder ses rayons, des chemins où les trois cents laquais et gentilshommes des carrosses de cour se fussent embourbés jusqu'au . . . haut-de-chausse ! Un vrai pays de Hurons et de topinambours. M. de Chaulnes en pendait quelques-uns tous les jours, et il avait bien raison, car cela faisait rire la marquise qui avait la bouche fort belle, quoique ses lèvres fussent un peu minces.

« Nos pauvres Bas-Bretons s'attroupent quarante, cinquante dans les champs et disent *mea culpa*. C'est le seul mot de français qu'ils sachent... »
« On ne laisse pas de les pendre. La penderie me paraît maintenant « un rafraîchissement. »

Plus tard, les pédants s'aperçurent, comme la marquise, que les Bretons ne parlaient pas le français. Ils prirent feu pour la langue celtique et en peu de temps ils rendirent cette étude tout à fait burlesque : c'était la langue mère. Noé avait morigéné son fils en bas-breton au sortir de l'arche. Le grec, l'hindou et le persan étaient tous les enfants naturels de cette prolifique grand-mère.

Negata celtica, negatur orbis.

Telle était la devise, et l'on s'exténuait à démontrer comment *vicor*, fils, dérivait clairement du breton *map*.

Tout cela n'amusa pas trop le public, quand survint le grand orage de l'autre fin de siècle. Aux premiers coups, les Français, gâtés par la main débonnaire de leurs rois, regimbèrent, honteux d'être traités comme des nègres. Cinquante-trois départements, ces malencontreuses rognures de nos vieilles provinces, se révoltèrent contre la Convention! Mais on leur montra une nouvelle machine qui courbait si bien la tête qu'il était impossible de la relever. Tout alors s'incline devant Robespierre, comme autrefois à Babylone quand Assur-Nazir-Bal tapissait les murs de la ville avec les peaux des citoyens écorchés vivs.

Cependant, regardez là-bas, par dessus la France nivelée sous la Terreur, voici aux confins de la Bretagne et de la Vendée tout un peuple debout. Ces Bretons à tête dure ne comprennent donc rien aux grandes choses qui s'accomplissent, ils refusent de se rallier au gouvernement de Carrier! Veulent-ils donc rester éternellement courbés sous le joug de leurs seigneurs? — Farceurs, répondent-ils, nous les connaissons mieux que vous nos seigneurs, car ils ne nous ont jamais quittés; toujours ils ont été là pour nous défendre, autrefois contre vos armées, depuis contre vos gouverneurs et vos agents du fisc quand ils nous foulaient trop dur. Jamais ils ne nous ont imposé la levée en masse, la guillotine en permanence, ni le culte de la déesse Raison, qui a de belles cuisses, il faut en convenir, mais qui, décevant, ne peut nous aller comme divinité du ciel.

Et ce peuple, qui n'avait point l'esprit assez signifié pour entendre raillerie sur sa religion, se leva si terrible, qu'au plus haut de sa gloire Bonaparte le salua *un peuple de géants*.

Un jour, dit M. de Chateaubriand, je rencontrai à Londres, chez le chargé d'affaires des princes français, une foule de vendeurs de contre-révolutions. Dans un coin de cette foule était un homme de trente à trente-quatre ans, qu'on ne regardait point, et qui lui-même ne faisait attention qu'à une gravure de la mort du général Wolf. Frappé de son air, je m'enquis de sa personne. Un de mes voisins me répondit: « Ce n'est rien; c'est un paysan vendéen porteur d'une lettre de ses chefs. »

Cet homme qui n'était rien avait vu mourir Cathelineau, premier général de la Vendée et paysan comme lui; Bonchamps, en qui revivait Bayard; Lescure, armé d'un cilice non à l'épreuve de la balle; d'Elbée, fusillé dans un fauteuil, ses blessures ne lui permettant pas d'embrasser la mort debout; la Rochejaquelein, dont les patriotes ordonnèrent de vérifier le cadavre, afin de rassurer la Convention au milieu de ses victoires sur l'Europe. Cet homme, qui n'était rien, avait assisté aux deux cents prises et reprises de villes, villages et redoutes, aux sept cents actions particulières et aux dix-sept batailles rangées; il avait combattu trois cent mille hommes de troupes réglées, six à sept cent mille réquisitionnaires et gardes nationaux; il avait aidé à enlever cinq cents pièces de canon et cent-cinquante mille fusils; il avait traversé les colonnes infernales, compagnies d'incendiaires commandées par des conventionnels; il s'était trouvé au milieu de l'océan de feu qui, à trois reprises, roula ses vagues sur les bois de la Vendée; enfin il avait vu périr trois cent mille hercules de charrue, compagnons de ses travaux, et se changer en un désert de cendres cent lieues carrées d'un pays fertile.

Dans la cohue du parloir, j'étais seul à le considérer avec admiration et respect; il me semblait voir un enfant de ces communes du temps de Charles VII, lesquelles, avec la petite noblesse de province, reconquirent pied à pied, de sillon en sillon, le sol de la France. Il avait l'air indifférent du sauvage; son regard était grisâtre et inflexible comme une verge de fer; sa lèvre inférieure tremblait sur ses dents serrées; ses cheveux descendaient de sa tête en serpents engourdis, mais prêts à se dresser; ses bras pendants à ses côtés donnaient une secousse nerveuse à d'énormes poignets taillés de coups de sabre: on l'aurait pris pour un scieur de long. Sa physionomie exprimait une nature populaire, rustique, mise par la puissance des mœurs au service d'intérêts et d'idées contraires à cette nature; la fidélité naïve du vassal, la simple foi du chrétien s'y mêlaient à la rude indépendance plébéienne, accoutumée à s'estimer, à se faire justice. Le sentiment de sa liberté paraissait n'être en lui que la conscience de la force de sa main et de l'intrépidité de son cœur. Il ne parlait pas plus qu'un lion, il se grattait comme un lion, bâillait comme un lion, se mettait sur le banc comme un lion ennuagé, et rêvait apparemment de sang et de forêts: son intelligence était du genre de celle de la mort....

Les Vendéens députaient vers les exilés; les géants envoyaient demander des chefs aux pygmées. L'agreste messager que je contemplais avait saisi la Révolution à la gorge, il avait crié: Entrez, passez derrière moi;

elle ne vous fera aucun mal, elle ne bougera pas ; je la tiens... Personne ne voulut passer ; alors Jacques Bonhomme relâcha la Révolution et Charette brisa son épée.

Il y avait certes assez de gloire dans cette lutte héroïque pour fixer à jamais l'attention sur notre pays ; bien que la Vendée en ait eu la première part, la Bretagne s'y était largement associée : ce fut le Breton Charette qui eut le grand rôle dans la guerre des géants, et Cadoudal est le dernier qui ait tenu tête au despotisme triomphant.

Cependant, il nous faut attendre encore et chercher plus près de nous. Sous la Restauration, l'Ecosse était en vogue et les romans de Walter Scott avaient enflammé tous les cœurs. On ne rêvait que whigs et tories, lacs des Highland et châteaux crénelés se mirant dans les eaux du Forth. L'exil si touchant du vieux roi Charles X, au lendemain de la conquête d'Alger, et de son petit-fils à Holyrood, accrut encore ce penchant. Puis la mode s'en empara et nos promenades furent inondées de bambins habillés en Ecossais, costume inappréciable pour la sécurité des bonnes d'enfants.

Passons sur les autres pays successivement adulés, la Grèce, la Pologne. On aimait les peuples faibles en ce temps-là ; notre moment n'était donc pas venu.

Le tohu-bohu littéraire et artistique de 1830 détonne comme les charivaris de ces champs de foire où trombones et grosses-caisses luttent pour attirer le public vers la case de monstres ou de femmes plus ou moins sauvages. Les monstres qu'exhibait la littérature, c'étaient Quasimodo, Triboulet, le nain de Bug-Jargal. Mais on s'en lassa vite et il fallut arracher aux vers du tombeau les grands hommes de l'histoire, les camper tout vifs sur la scène, où, par amour de la *couleur locale*, ils parlaient et pensaient comme de vulgaires goujats. Laquais et brigands les écrasaient de leur colossal grandeur morale, aux applaudissements du parterre, toujours plus bourré de gredins que de grands hommes.

Ce tapage n'était pas encore calmé lorsqu'on entendit une voix douce et tendre, celle d'un enfant des campagnes qui chantait son pays. Il n'avait point d'hymne à sa lyre, la Muse ne lui disait pas : prends ton luth ; il chantait sans instrument mythologique,

tout simplement parce qu'il aimait et que son amour était vivant et poétique. Il chantait sa Bretagne et sa douce Marie.

Ce fut comme une apparition de la nature vraie, éblouissante et jeune au milieu de toute la mascarade frelatée de l'époque. Les oripeaux du sérail, les pastiches du moyen âge, les affligeantes mélodrames à l'Étre éternel modulées sur un ton d'ophiocléide, tout cela prit incontinent une teinte de ridicule. On se demanda ce que ces beaux esprits si bien rentés, si choyés par le public, avaient à se lamenter ainsi. En définitive, personne ne les obligeait à se battre les flancs et à courir le monde pour trouver l'inspiration absente.

Si l'on veut connaître sous ses nuances les plus délicates ce réveil de la poésie bretonne, c'est dans le tableau¹ qu'en a tracé M. de la Villemarqué qu'il faut l'étudier. Du reste, après avoir emprunté une page à M. de Chateaubriand, nous pouvons bien donner ici quelques passages de son compatriote et ami :

Qui donc avait fait de la Bretagne une jeune fille si gracieuse ?

Un poète dont jamais personne n'avait entendu prononcer le nom, qui ne se nommait même pas, et avait publié avec mystère, le 12 septembre 1832, jour de sa naissance, un petit volume d'un format élégant intitulé MARIE.

Je me rappelle encore l'impression que produisit sur moi ce volume quand il me tomba sous la main à Paris, il y a trente ans². Je devinai d'où il venait, au parfum qu'il exhalait de bruyères, de genêts et de landes fleuries. Je l'emportai, je m'enfermai avec lui dans ma chambre d'étudiant, je me mis à le lire. Avec quels battements de cœur ! ceux-là peuvent le deviner qui aiment leur pays et en sont éloignés. Le mien m'apparaissait dans toute sa jeunesse ; je voyais les lieux où j'avais passé mon enfance, nos landes, nos vallons, nos étangs, nos bois, les rives de l'Ellé, de l'Izole et du Laita.

Les grands ombrages de la forêt de Carnoët m'enveloppaient de fraîcheur ; j'entendais murmurer le vent dans les chênes ; je respirais l'odeur résineuse des pins, l'odeur pénétrante des algues, je sentais la

¹ La Renaissance bretonne dans la Bretagne contemporaine. Nantes, Charpentier, 1867, 3 vol. in-16.

² Écrit en 1862.

mer. Enivré, je me levai, je répétai tout haut en parcourant ma chambre :

Oh ! rendez-moi la mer et les bruits du rivage.

Et je me pris de passion pour celui qui me rendait ma patrie. Il me la rendait avec ses paysages, ses costumes, ses usages, sous la figure d'une jeune paysanne, simple, naïve, naturelle, qu'il avait aimée à quinze ans et qu'on nommait Marie...

Ce n'était nullement une villageoise embellie et changée en demoiselle, c'était une vraie Bretonne, une de ces jeunes paysannes des frontières du Morbihan, telles que j'en avais vues mêlées à leurs sœurs des châteaux, pareille à une rose sauvage dans une guirlande de fleurs de serre ; une de ces douces figures de vierges champêtres, qui vous touchent, qui vous font rêver, dont vous emportez l'image pour la regarder à certains moments de la vie, et que vous peindriez si vous étiez artiste ou chanteriez si vous étiez poète...

Dans le feu de mon enthousiasme, j'envoyai l'ouvrage à M. de Chateaubriand ; notre illustre compatriote ne le connaissait pas encore. Il m'écrivit tout de suite, sous le charme d'une première lecture : « M. de Brizeux (sic) chantera ces bois de la Bretagne que je n'ai fait que traverser pendant mon enfance. »

Le chanteur de Yelléda... était plus fait pour célébrer la grande prêtresse armoricaine qu'une pauvre petite villageoise. Mais le génie qui avait révélé à la France le talent d'André Chénier devait apprécier celui d'Auguste Brizeux.

Suivons avec notre excellent guide le mouvement croissant de la Bretagne.

La Revue française la plus en vogue en 1836, la *Revue des Deux-Mondes*, à laquelle Brizeux collaborait, venait d'ouvrir ses colonnes à un de ses compatriotes, auteur d'articles intitulés : *les Derniers Bretons*. « Une banqueroute à la gloire », c'est son expression, avait rejeté Souvestre de Paris en province et il était tombé professeur à Brest... Il admira la Bretagne, qu'il n'avait jusqu'alors considérée, dit-il, qu'avec le regard distrait de l'habitude. Il fut saisi pour elle d'une amitié soudaine, et il se livra avec bonheur à l'entraînement de sa passion naissante... Son étude achevée, il la fit recommander à M. Buloz, qui, lui trouvant de la couleur, de la vie, je ne sais quel parfum agreste et

pénétrant, mais surtout un esprit de son goût, la publia. Des juges plus à même d'apprécier le tableau l'accueillirent comme une peinture sans naïveté, un peu crue de ton, trop vernie, mais en somme d'un dessin exact et parfois charmant.

Ce qui empêchait Souvestre de comprendre la Bretagne et de la peindre avec vérité, c'est qu'il y avait incompatibilité parfaite entre ce philosophe girondin et notre pays, qui puise toute sa sève dans la grandeur du sentiment religieux. Ici, les touches les plus douces sont employées par M. de la Villemarqué pour montrer ce qu'était l'auteur des *Derniers Bretons*, c'est-à-dire ce que nos paysans traduisent d'un mot brutal et vrai : un pataud.

Ces préludes de la Muse bretonne avaient de chaleureux échos dans un petit cénacle qu'il est intéressant de connaître et que l'auteur nous décrit ainsi *de visu* :

Ce groupe avait son centre à Paris, au pied de la butte Montmartre, dans une rue qui aurait mérité le nom, donné au XV^e siècle à un quartier de la capitale, de la *Bretonnerie*.

Presque tous ceux dont les œuvres, en quelque genre que ce soit, ont honoré depuis la Bretagne, fréquentèrent la mansarde de la rue de la Victoire. Ils y retrouvaient chaque dimanche la patrie, son langage, ses chers livres, ses vieilles chansons, parfois ses costumes, ses images attachées aux murailles, son air pur, un coin de son ciel, son accueil ouvert et cordial, ses fils les plus studieux, les plus tendres, les plus dévoués.

Trois frères (MM. de Courcy) réunissaient autour d'eux, pendant les jours où ils faisaient trêve à leurs travaux, des compatriotes de leur âge, qui préféraient aux plaisirs vulgaires les joies délicates de l'esprit et du cœur. L'un d'eux rappelle quelque part avec attendrissement les noms des amis encore vivants dont ils étaient le lien. « Je sais, dit-il, qu'ils n'ont pas oublié les cordiales réunions de la mansarde des trois frères. » Et arrivant à ceux qui ne sont plus : « Emile Souvestre a connu cette mansarde, le pauvre Brizeux l'a fréquentée assidûment ; nous savions par cœur ses vers charmants ; nous chantions ensemble ses belles traductions de nos vieux chants bretons. Entouré de notre admiration sympathique, il s'animait, il rajouissait parmi nous, et l'auteur de *Marie* remontait aux sources pures de ses plus fraîches inspirations. Là aussi, continue-t-il, mon frère Pol commençait à deviser pertinemment

d'archéologie, d'histoire, de monuments, de science héraldique. Là, m'essayant moi-même à quelques travaux littéraires, je traçais le soir les esquisses des mœurs bretonnes, et je les remplissais de souvenirs aimés du pays natal. »

En tête de ces esquisses, venait le portrait du Breton dans la galerie des Français peints par eux-mêmes, un petit chef-d'œuvre, plein de malice et d'observation. Ce n'est plus seulement la vie rustique de la Bretagne, c'est la vie de château, l'intérieur du manoir, décrit avec une verve piquante par un amateur bien placé pour en parler.

Après avoir analysé le grand poème des *Bretons*, l'auteur continue :

« Brizeux, je l'ai dit, détestait les clameurs vulgaires. Un petit cercle choisi d'auditeurs fins et délicats lui suffisait... La vérité, la sincérité, la couleur, la distinction de pensée et de forme, c'était ce qu'il cherchait avant tout, comme Virgile son maître. Le faux, le convenu, le vague, le terne et le plat, l'esprit dénigrant, prosaïque, démoralisateur, antinational, tout ce qui pouvait porter atteinte à la noble rusticité de sa race, le mettait hors de lui. Tel était le fond de sa poésie locale et pratique. Alceste n'y eut certes mis ni plus d'ardeur ni plus de foi. Seulement, la voix de ce généreux champion du passé ne fut qu'une protestation sans écho, tandis que l'Alceste breton en réveilla mille dans le cœur de ses compatriotes. »

(A suivre.)

P. DE LISLE DU DRÉNEUC.



MÉMOIRES D'UN NANTAIS

(SUITE)

Il fut convenu qu'après le diner, seul instant dont nous pouvions disposer, nous nous occuperions, sous forme de causerie, de la théorie de l'école de peloton, dont la pratique ne leur était pas tout à fait étrangère.

En revanche ces messieurs nous apprirent à connaître l'intérieur du régiment, principalement son personnel. Le lieutenant Blaignan n'était pas bien vu, il vivait éloigné de ses camarades, affectant d'habiter un autre quartier, ne voyant que des bourgeois étrangers au corps et par lesquels il se laissait volontiers appeler le capitaine Blaignan. Tout cela et beaucoup d'inexactitude dans le service lui avaient valu plusieurs rudes réprimandes du capitaine Blondel, le dur à cuir, la terreur du régiment. Au dire de nos bons camarades, l'adjudant-major Blondel pouvait être classé parmi ces vieilles culottes de peau dont la sévérité inintelligente était le seul mérite. Blaignan était tant soit peu gascon et enclin à faire des dettes. Dans notre chambre, d'Almèras et moi, après avoir résumé tout ce que nous venions d'entendre, nous résolûmes de mettre une prudence extrême dans nos rapports avec Blaignan. Sa conduite ne nous regardait point, et le moindre signe désapprobateur eût été ridicule ; mais nous avions à ménager la susceptibilité de *Messieur* Blondel : son despotisme allait fort loin. Il eût été dangereux d'entamer avec lui une lutte inégale et peu fondée en droit. L'isolement dans lequel se campait *Messieur* Blaignan, comme l'appelait l'adjudant-major, nous vint en aide. Nous lui offrîmes un diner à notre pension pour répondre à sa politesse de même nature, et tout fut dit entre nous. Nous nous rencontrâmes aux jours

de réunion. Ils étaient rares. Une moitié du bataillon logeait à la Douane, l'autre moitié en Serin, où d'Almèras et moi habitions. Le tort de Blaignan était d'habiter les Terneaux, éloignés des deux quartiers où nous appelait le service. Un des sous-lieutenants s'appelait Dupont, un brave, mais un ivrogne. *Messieur* Blondel était plus disposé à l'indulgence envers lui qu'envers Blaignan. Le défaut de Dupont était alors le péché mignon de bien des vieux officiers et *Messieur* Blondel ne se croyait obligé de le réprimer que s'il se manifestait d'une manière trop ostensible. On pardonnait ce vice pourvu qu'il ne compromît pas les épaulettes.

Dupont avait de l'esprit naturel. Sa conversation avait beaucoup d'attrait pour nous (d'Almèras et moi). Il savait la rendre piquante par le récit de ses longues campagnes.

On se tromperait si on jugeait les officiers du temps de l'Empire sur les portraits tracés plus haut. Je l'ai vu plus tard, tous les dépôts étaient à peu près composés de la même manière. Il existait une énorme différence entre les cadres des dépôts et les cadres des bataillons de guerre. Sans doute un grand nombre des officiers de cette époque devaient leurs épaulettes bien plus à leur bravoure qu'à leur savoir. L'instruction devait même être généralement médiocre chez ceux qui avaient débuté par être soldats. Il ne faut pas oublier que toutes les ressources avaient été épuisées pour soutenir la malheureuse lutte dans la péninsule et former la belle armée qui devait aller de victoire en victoire jusqu'à Moscou. Aussi, pour quiconque avait de l'ambition, rester au dépôt était, sinon un stigmate, au moins une disgrâce. Y restèrent donc seuls les gens dénués de toute protection et de talents, ou convaincus de quelque défaut physique ou moral. A son retour de Moscou, Napoléon rappela dans les cohortes presque tous les officiers mis en demi-solde ou en disponibilité après le traité d'Amiens, officiers que cette mesure avait fait considérer alors comme les moins capables de l'armée. Lorsque l'Empereur fit sortir de sous terre cette nouvelle armée qui débuta par deux victoires, il dut, pour les cadres, donner le grade d'officier à une partie des sous-officiers. L'avancement fut inouï, l'armée se peupla de sujets si peu lettrés, qu'une bonne partie savait à peine lire. Le corps des officiers doit être aujourd'hui

bien supérieur, et si de ses rangs surgissait un capitaine de la trempe de Napoléon, il ferait encore le tour de l'Europe. Hélas ! le Maître de l'univers ne favorise point deux fois en si peu de temps la même nation. Chacune à leur tour, les grandes puissances de l'Europe ont possédé de grands capitaines qui leur ont assuré une supériorité momentanée, suprématie disparue avec celui qui l'avait conquise. Dieu a voulu, ce semble, apprendre aux puissants de la terre qu'il ne sera jamais donné à aucun d'eux de soumettre les autres pour toujours.

Dès le commencement de février, le commandant du dépôt reçut l'ordre de former un bataillon de six compagnies du centre, la formation des compagnies d'élite fut ajournée. Le commandement de ce bataillon fut donné à *Messieur* Blondel, chaque compagnie fut commandée par un lieutenant ou sous-lieutenant. Nous étions sept, j'étais le 6^e, mon grade de sergent à l'École me donnant rang d'ancienneté sur d'Almèras qui était caporal. Néanmoins, je n'eus pas de compagnie à commander, on me désigna pour les fonctions d'officier payeur, je réclamai en vain. Le trésorier auquel j'eus affaire me ferma la bouche en disant : « Vous et votre ami d'Almèras êtes les seuls du bataillon à qui on puisse confier une caisse et des écritures, vos camarades sont dénués de l'instruction la plus élémentaire. Je vous donnerai un de mes secrétaires qui fera tout. » Pour quelle raison d'Almèras aurait-il été plutôt que moi chargé de cette besogne ? Je dus me soumettre, bien résolu à ne confier la caisse qu'à moi-même.

Le secrétaire qu'on me donna s'appelait Plumel, ce Dauphinois était sergent-major d'une des nouvelles compagnies. Je n'eus qu'à me louer de son travail. Il avait certes de meilleures façons que nos camarades les officiers. Aussitôt l'organisation du bataillon terminée, nous quittâmes Lyon. Notre feuille nous dirigeait sur Hambourg par la Bourgogne, la Lorraine, Metz, Cologne, Wesel, Munster, Osnabrück et Bremen. Les premiers jours de marche me furent très pénibles. A l'exception du jour du départ où je restai quelques heures en arrière, je conduisais l'avant-garde, composée d'un fourrier et d'un homme de chaque compagnie. Arrivé à l'étape, j'avais à établir le logement des officiers

et de la troupe, à assurer les moyens de transport pour les vivres qui chaque jour devaient suivre le bataillon. Mon inexpérience et le mauvais vouloir des fournisseurs me causèrent beaucoup d'embarras jusqu'à Châlons, notre premier séjour. J'eus un violent accès de fièvre qui dura 24 heures. Je ne consultai même pas le chirurgien aide-major. Ma bonne constitution et mes 18 ans prirent le dessus. Après Châlons, le service et moi avions fait connaissance : tout marcha sans entraves.

Ce chirurgien s'appelait Carlin, il était Piémontais. Il avait plus d'éducation que nos officiers et s'arrangeait mal de la familiarité parfois grossière et prétentieuse de *Messieur* Blondel.

Nous avions 53 jours de marche avant d'arriver à destination. Tout était fort calme sur la route que nous suivions. A Metz nous croisâmes une partie de l'armée que l'Empereur dirigeait sur le centre de l'Allemagne. Lorsque nous entrâmes dans la place (Metz), elle était encombrée de soldats de toutes armes et de matériel d'artillerie. Nous y fîmes séjour. Pour la première fois un commissaire des guerres passa sérieusement la revue du bataillon. Sur la physiologie de ce commissaire, lorsqu'il inspecta la 1^{re} compagnie (Blaignan), je vis qu'il se passait quelque chose d'incorrect. Son front se dérida en examinant les autres compagnies. Après la revue il me prit à part, et, quittant l'air sévère, il me dit : « Quel âge avez-vous, monsieur l'officier payeur ? — 18 ans, monsieur. — Y a-t-il longtemps que vous remplissez les fonctions de comptable ? — Seulement du jour de notre départ de Lyon. — Votre secrétaire s'occupe, je crois, plus que vous de la tenue de la comptabilité ? — Naturellement, monsieur. Chargé de beaucoup d'autres détails et, par suite, dans l'impossibilité de m'instruire, car je n'en connais que la théorie et superficiellement, j'ai dû m'en rapporter en grande partie à celui qui m'a été donné comme homme de confiance par le trésorier du régiment. — C'est très juste. Et... vous ne le croyez pas capable de s'entendre avec d'autres pour... — Monsieur le commissaire, je suis au régiment depuis 4 mois ; excepté un autre officier, élève de l'École comme moi, je ne connais personne assez pour oser ni soupçonner ni cautionner. — Parfait. Vous répondez avec une prudence rare à votre âge ; toutefois mon

devoir me prescrit de vous éclairer ; veuillez donc bien retenir ceci : Il y a du désordre dans ce bataillon ! La 1^{re} compagnie surtout porte présents beaucoup d'hommes que je soupçonne manquants depuis plusieurs jours. Surveillez de près le sergent major de cette compagnie et, pour votre responsabilité, conservez avec soin les états de situation qui vous seront remis sur votre demande. Veillez à ce qu'ils soient toujours signés par le commandant de la compagnie. Adieu, jeune homme, faites en sorte de tout voir par vous-même, et surtout ne confiez à personne la clef de votre caisse et le soin de faire le prêt. Je regrette que le temps ne me permette pas de vous emmener chez moi pour vous donner de plus amples instructions. Vous êtes intelligent, tâchez de mettre à profit le peu que je viens de vous dire. »

Je remerciai vivement le commissaire et lui promis que ses conseils seraient suivis ; j'ai tenu parole et m'en suis bien trouvé. D'ailleurs il avait donné l'éveil à *Messieur* Blondel qui ne demandait qu'à trouver en faute le lieutenant Blaignan. Ce dernier, pourchassé vivement, se tint sur ses gardes, et, s'il ne fut pas plus correct, du moins eut-il soin de couvrir l'irrégularité de son effectif par une plus grande régularité dans ses écritures.

Nous allâmes faire visite à M^{me} Rousselot, femme de notre colonel. Elle voulut avoir tous les officiers à dîner. M^{me} Rousselot était une demoiselle Menuisier, fille d'un conseiller de préfecture dont la famille tenait un rang très honorable dans cette ville. J'ai connu un des frères de M^{me} Rousselot, il nous rejoignit à Hambourg et devint mon capitaine. Je m'amusai beaucoup *in petto* de la contenance de *Messieur* Blondel. Vu sa qualité de chef, il fut l'objet de tous les égards. M^{me} Rousselot et ses frères lui adressaient toujours la parole. Plusieurs fois le sourire erra sur les lèvres de MM. Menuisier, dont la distinction annonçait des gens bien élevés. Blaignan se désolait. M^{me} Rousselot demanda l'heure du départ et, en l'apprenant, se récria sur l'impossibilité d'avoir fini son courrier. Alors je dis quelques mots à l'oreille de notre commandant et avec son assentiment je m'offris à rester le lendemain jusqu'à l'heure que M^{me} la colonelle indiquerait pour venir prendre ses lettres. Ma proposition acceptée me valut une invitation à

déjeuner. Un des Messieurs Menuisier déjeuna seul avec moi pendant que sa sœur finissait une longue lettre à son mari. Elle était loin de le croire bloqué à Dantzig et de se douter qu'elle ne devait le revoir qu'à la paix. Tout cela était encore couvert d'un voile épais et la confiance dans l'étoile et le génie du grand homme ne permettait pas, surtout dans l'armée, de douter qu'avant peu il ne reconquit le terrain perdu. Le génie était suprême, mais l'étoile pâlisait.

Pendant le déjeuner, les façons grotesques de Blondel furent le sujet de la conversation, à laquelle se mêla souvent M^{me} Rousselot tout en continuant d'écrire. Le soir je rejoignis le bataillon. De la capitale de la Lorraine nous nous dirigeons sur Cologne. Là nous fûmes rejoints par notre chef de bataillon, M. Reissejac, qui prit le commandement et rendit ainsi Blondel à ses fonctions d'adjutant-major. Sans trop de présomption, et vu les circonstances exceptionnelles, Blondel avait pu espérer conduire le bataillon jusqu'à son entrée en campagne et être promu au grade de commandant. Il faut lui rendre justice, il ne montra pas d'humeur et sut bien dissimuler son désappointement.

Notre nouveau commandant nous attendait à Cologne depuis quelques jours ; il nous invita tous à dîner afin de faire connaissance à table : c'était l'usage alors. M. Reissejac était un homme de bonnes façons et respectable par son âge. Il m'a toujours montré de la bienveillance. Je gagnai beaucoup à ce changement de chef, car, malgré mes efforts, M. Blondel ne me témoignait pas de sympathie. Nature orgueilleuse, il ne pardonnait aucune supériorité, moins peut-être celle de l'éducation que toute autre.

Nous continuons en suivant la rive gauche du Rhin que nous passons vis-à-vis Wesel, place qui me parut très fortifiée. De là nous nous dirigeons sur Munster, Osnabruck et Niembourg. Jusque-là notre marche avait été aussi régulière qu'en France. La veille du jour où nous devons entrer à Niembourg, le commandant me fit dire de me rendre chez lui dans la soirée, fort tard même. « Demain vous ne partirez pas avec l'avant-garde, me dit-il. Je suis prévenu, l'ennemi est peu éloigné. Ainsi, vous marcherez avec le bataillon et à portée de fusil jusqu'à ce que je vous envoie

d'autres ordres. » Le maître de la maison où était logé le commandant l'avait engagé à se tenir sur ses gardes, il avait la certitude que les Russes étaient entre l'Elbe et le Weser. Nous fûmes très heureux de rencontrer cet homme dévoué, chose des plus rares dans le pays que nous traversions : la domination française y était détestée.

A une demi-lieue de Niembourg, le commandant fit arrêter le bataillon et vint à moi avec 25 grenadiers. On avait formé en route des compagnies d'élite. Il me donna l'ordre de partir immédiatement, de me rendre à Niembourg avec mon avant-garde ordinaire augmentée des 25 grenadiers et de marcher au pas de course. — « Vous commanderez le logement pour mille hommes, et si vous éprouvez de la résistance, faites tirer des coups de fusil de minute en minute jusqu'à mon arrivée. Je vous suis. » En moins de vingt minutes est franchi l'espace qui nous sépare de la ville. Nous traversons le Weser sur un pont en pierres. Je le fais garder comme point de communication avec nos gens et comme ligne de retraite au besoin. Je me fais indiquer l'hôtel-de-ville, peu éloigné du fleuve, et je m'y présente. Grand était l'étonnement des habitants, on leur avait dit qu'il n'y avait plus d'armée française, qu'elle était tout entière restée sous les glaces de la Russie. L'autorité locale faisant quelque difficulté pour les logements, je fais monter un caporal et quatre grenadiers qui semblent un argument sans réplique. Le travail était déjà fort avancé lorsque se firent entendre les tambours du bataillon. N'entendant aucun signal, le commandant ne s'était pas pressé. Il me loua d'avoir fait occuper le pont et mis des factionnaires aux extrémités des rues avoisinant la mairie. Depuis ce jour mes rapports avec lui devinrent plus intimes, il me montra une confiance très flatteuse pour mon âge. J'en eus la preuve la nuit suivante.

A suivre.



AU CHRIST

Ce que j'admire en toi, Verbe sacrifié,
Ce n'est pas l'humble Enfant, à l'œil profond et grave,
Expliquant le saint Livre au prêtre extasié ;
Ce n'est pas ta parole à la grandeur suave ;

Ce n'est pas l'Homme-Dieu, sous les cieus effrayés,
Se dressant sur sa Croix, pareil au vil esclave ;
Ce n'est pas le martyr, les deux talons cloués,
Sur le roc qui frémit jeté comme une épave ;

Ce n'est pas le Sauveur, au sang expiatoire,
Surgissant du tombeau revêtu de sa gloire,
Eblouissant, ainsi qu'un soleil nouveau-né ;

Et ce n'est pas, ô Christ ! ton envolée altière,
Parmi l'essor brillant des fils de ta lumière ;
C'est ton pardon si grand à ceux qui t'ont livré.

JOS. DE PESQUIDOUX.



LA FOLLE

Au bord de l'océan.

A droite et à gauche, la côte fuit sous un voile épais de brume estompant, en la grisaille d'une pluie fine et serrée, comme en la vague esquisse d'un fusain de pointilliste, les silhouettes indécises de villas capricieusement accrochées aux dunes et la perspective de plus en plus étroite de sa grève immense sablée d'ocre sale,

Tandis qu'en avant, sans limites précises, s'étend la mer, lourde comme un bain d'huile, moutonnant à peine à la cime noire des récifs qui crèvent, au loin, sa surface verdâtre, déferlant, en irrégulières volutes de have blanche, aux bords sinueux de la plage déserte.

Et qu'en haut, d'un ciel bas mélancoliquement balayé de nuées grises, suinte sans cesse, depuis huit jours, une bruine dense et pénétrante.

Des affaires m'avaient amené là, en pleine fin d'hiver, et bloqué, pour ainsi dire, par la pluie, dans l'étroite enceinte du *Grand Hôtel de la Plage*, où j'étais descendu, n'ayant, vu l'absence de tout touriste, aucun élément de distraction en cette auberge sans habitants, j'en étais réduit à bâiller d'ennui sur les collections incomplètes du *Charivari* et du *Journal amusant*.

Je venais même de repousser loin de moi, dans un mouvement d'impatience, l'une de ces feuilles, vieille d'un an, et, assis à califourchon sur une chaise de fer, je tambourinais nerveusement, des doigts, sur le vitrage du hall de l'établissement, le regard fixé

sur cette mer implacablement embruinée, l'esprit ailleurs, tirant fièvreusement, de ma pipe, des nuages de fumée qui se déroulaient en spirales diaphanes et montaient, avec de moelleuses ondulations, vers la verrière du toit.

Pendant qu'au dehors la pluie tombait sans relâche, crépitant sourdement à la surface des vitres et s'écoulant, par les gouttières d'angles, avec un murmure saccadé et pleurard entremêlé d'ironiques glouglous de bouteille que l'on vide,

Quand, tout à coup, un spectacle étrange vint me tirer de ma rêverie et accaparer toute mon attention.

..

Sur la plage, tout à l'heure déserte, une femme se promenait maintenant, de long en large, faisant de grands gestes désordonnés. D'où venait-elle ?

Son apparition avait été si brusque que je n'avais pas eu le temps de m'en rendre un compte exact.

Qui était-elle, aussi ?

A en juger, à la distance qui nous séparait, elle était jeune encore, et son visage, ravagé par une douleur intense, gardait, sous le masque flétri d'une vieillesse prématurée, les traces d'une beauté qui avait dû être surprenante.

Tête nue, les cheveux longs et noirs flottant, alourdis par la pluie, sur ses maigres épaules, les bras croisés sur sa poitrine que plaquaient des vêtements minces et trempés, elle allait, les yeux perdus dans le vide, les pieds dans la vague, dont elle semblait ne pas sentir les continuelles atteintes.

Elle s'arrêtait parfois, souriante, calme, comme subitement bercée par le rythme charmeur d'une voix aimée, prêtant l'oreille au murmure délicieux de douces et caressantes paroles, tendant câlinement son front à l'idéale empreinte d'un amoureux baiser.

Puis tout à coup, sans transition, elle éclatait en sanglots, le visage convulsé par une douleur poignante, les bras tordus en une supplication désespérée, le corps secoué de spasmes affreux. Et elle s'arrêtait en face de cet océan brumeux et sombre qui semblait

invinciblement l'attirer, vers lequel, tout échevelée, allant et venant comme une lionne dans sa cage, elle tendait ses mains tremblantes en un geste qui appelle ou qui implore...

Intrigué par cette apparition, je voulus recourir à mon hôtelier pour lui en demander une explication. Il était malheureusement absent, et je ne pus qu'obtenir d'un employé, aussi ignorant que moi-même, le renseignement vague :

— C'est probablement la folle que monsieur aura aperçue sur la grève.

La folle ! je m'en doutais ; mais, ce que je tenais à connaître, c'était tout l'abîme de douleurs caché derrière ce mot.

Mon cœur se serra sous le tenaillement d'une tristesse angoissante et je regagnai mon siège, le front bas, entrevoyant, malgré mon ignorance des causes réelles d'un tel effondrement mental, un de ces événements effroyables qui, d'une vie de bonheur, font subitement et irréparablement une existence désolée et perdue.

L'inconnue était déjà loin, ombre grise et grêle dans la brume dense de la fin du jour.

La cloche du souper tintait un dernier appel, je jetai un suprême regard à la pauvre créature qui courait là-bas, vers les dunes, avec des gestes inconsolés, et je me mis à table, mélancoliquement, effleurant les mets du bout des lèvres.

..

Le lendemain, le soleil s'étant décidé à sourire et la pluie à ne plus tomber qu'à de longs intervalles, je m'absentai tout le jour pour vaquer à mes occupations et ne revins à l'hôtel que très tard, à l'heure du dernier repas.

En sortant de table, quoique la nuit commençât à tomber, il me prit envie de faire une promenade dans les environs.

J'empruntai donc la petite voiture à âne de l'établissement et, grimpé sur le siège du véhicule, mâchonnant un cigare, je lançai mon attelage dans l'un des sentiers bordés de pins résineux environnant l'hôtel.

Le ciel était pur, l'atmosphère tiède, et cette excursion tardive,

propice à la rêverie, avait un charme tout particulier pour un Parisien échappé au torturant brouhaha des boulevards.

Sous le bois, où trottinait menu l'âne de la carriole, agitant rythmiquement son collier garni de mignonnes clochettes au son clair, un grand silence régnait, traversé çà et là du bruissement aigu des aiguilles de pin se détachant des branches, du vol bourdonnant des insectes se poursuivant, avec un grincement vibratoire d'élytres, dans l'air embaumé des senteurs salines venues du garle et des émanations balsamiques et résineuses des arbres. Tandis que, dans l'herbe, luisaient les lucioles et qu'à l'approche du véhicule les buissons frémissaient soudain de la fuite brusque des bêtes aux aguets.

De distance en distance, par les échappées subitement entr'ouvertes des sentiers dévalant vers la plage, on apercevait l'éclair multicolore des phares tournant dans les profondeurs assombries de l'océan, et, sur la côte endormie, les feux fixes de sémaphores ou de bouées signalant des écueils.

Là-bas, très loin, une lueur vague, sorte de vapeur rousse, reflet douteux d'incendie, s'étalait lentement. Et la lune émergea, toute rouge d'abord, immense, semblant jaillir des flots, puis pâle et diminuant à mesure qu'elle montait dans le ciel, jetant sur la mer, jusqu'à la plage, une longue trainée lumineuse, comme une route micacée d'argent, pendant qu'arrivait, assourdi, le murmure grondant et saccadé des vagues se brisant, à marée basse, sur les rochers, au large.

L'omnibus de l'hôtel revenait de la gare, où il était allé chercher des voyageurs annoncés par dépêche ; je revins à sa suite, au trot cadencé du chétif animal dont les grelots tintinnabulaient gaieusement dans la nuit et, rentré à l'établissement, je m'assis sur la terrasse, achevant mon cigare.

La lune, maintenant très haute, éclairait le rivage et les dunes voisines loin desquelles la mer s'était retirée.

Au loin, le ressac chantait sa brusque et saccadée complainte et, par places, l'astre de la nuit allumait, dans les flaques d'eau de la

grève aux fantastiques bosselures, de pâles et métalliques reflets.

De la côte, où, dans les vallonnements tourmentés des sables amoncelés par des siècles de tourmentes, se tordaient les fantômes de pins aux silhouettes étranges, une ombre mince s'élança tout à coup, descendant vers la plage, courant vers l'Océan avec de grands gestes éperdus.

Je reconnus vite la folle.

Elle ressemblait ainsi, dans l'étoffe flottante de ses vêtements en désordre, sous la grande clarté blanche tombant du firmament, à une de ces fées mystérieuses dont la transparente et diaphane idéalité emplît les légendes des peuples du Nord.

Mon hôte entra à l'instant même, s'essuyant le front du revers de sa manche et me souhaitant le bonsoir.

— Vous arrivez à point, lui dis-je.

— Oui ? Qu'y a-t-il donc ?

Et, lui désignant du doigt la silhouette sombre qui s'enfonçait vers la mer :

— La folle, dit-il... Pauvre femme ! ... Une bien triste histoire, allez, monsieur, et dont j'ai été un des acteurs.

Alors, cédant à mes instances, il me raconta à peu près ce qui suit.

..

Il y aurait tantôt un an, deux voyageurs étaient descendus chez lui : le mari et la femme.

Lui était ingénieur. De famille aisée, il venait d'épouser, malgré les instances des siens, une jeune fille pauvre, mais d'une éclatante beauté, sa compagne. La cérémonie du mariage à peine achevée, ils étaient venus passer au bord de la mer les quelques jours de congé obtenus d'une administration parcimonieuse des instants de ses employés.

Ils s'adoraient, est-il besoin de le dire, et tout leur présageait un avenir heureux, lorsqu'arriva à l'hôtel un étranger, un Anglais rongé par le spleen.

Un soir, avant le souper, celui-ci voulut prendre un bain. Il avait fait, tout le jour, une chaleur torride. La mer, calme comme

une glace et bleue comme un saphir, se pailletait d'or sous les derniers rayons du soleil couchant, tandis qu'à l'horizon, par delà les roches grises piquant le large, passaient les voiles blanches ou rousses des chaloupes de pêcheurs regagnant les petits ports voisins.

Les deux jeunes époux contemplaient, ravis, ce superbe et reposant spectacle; et elle, le front posé sur l'épaule de son mari, se laissait aller à une douce rêverie, à des songes radieux sans doute, quand le baigneur, qui s'était un peu écarté, sembla tout à coup s'agiter d'une façon terrible, courir un grand danger.

L'hôtelier ne savait pas nager et, coïncidence fatale, la barque qui se trouvait toujours amarrée à quelques mètres de l'établissement avait été prêtée, le matin même — les voyageurs étant encore rares et les bains peu fréquentés — à un ami des environs.

Que faire ?

L'ingénieur, n'écoulant que son courage, connaissant du reste admirablement les secrets de la natation, abandonna sa femme pour se jeter à la mer et courir au secours de l'étranger.

Celui-ci avait disparu.

Arriver à l'endroit du sinistre, plonger à plusieurs reprises et revenir à la surface avec le corps du noyé ne fut pour le jeune homme qu'une sorte de jeu. Et déjà, de l'hôtel, on applaudissait à sa bravoure et à son énergie. Mais, subitement, la scène changea d'aspect. Sauveteur et sauvé semblèrent se débattre au milieu d'un vaste éclaboussement d'eau, puis disparurent avant même que les spectateurs eussent pu se rendre compte de ce qui se passait.

La jeune femme poussa un cri de détresse et s'évanouit.

Pendant huit jours, elle demeura étendue sur son lit, brûlée par une fièvre ardente, secouée de crises nerveuses épouvantables, entre la vie et la mort.

Quand elle put quitter son lit, elle était folle.

— Mais les deux hommes ? dis-je à l'hôtelier.

— Les deux hommes, monsieur ? Ah ! tenez, me répliqua-t-il, en essayant furtivement du coin de sa manche une larme prête à couler de ses yeux, jamais je ne pardonnerai à mes parents d'avoir négligé de m'apprendre à nager. Qu'on ne donne pas à

« un enfant une éducation parfaite, soit. On n'a pas toujours les
« moyens de payer des mois de pension à n'en plus finir, et puis,
« du reste, ça ne sert pas toujours à grand'chose, l'instruction : je
« connais des bacheliers qui cassent des cailloux sur les routes ;
« mais ce qui n'est pas pardonnable c'est qu'on oublie de fournir
« à un garçon bien portant tous les moyens de se tirer d'affaire ou
« d'aider les autres à en faire autant dans les cas difficiles. Aussi,
« depuis l'accident, j'ai aidé de toutes mes forces au succès de la
« société de gymnastique du pays. Mais j'en reviens à nos moutons.

« Pendant que ma femme, affolée, s'empressait, avec une domestique, de transporter la pauvre enfant dans sa chambre et en-
« voyait chercher le médecin du bourg, je trépignais comme un
« imbécile, au bord de la plage, ne sachant à quel saint me vouer.

« Me jeter à l'eau ? je ne savais pas nager. Courir au port cher-
« cher une barque, c'était bien long et quand je reviendrais... Je
« m'y décidai pourtant, n'ayant rien de mieux à faire, et, tout en
« courant, je me donnais des coups de poing de colère à la pensée
« que par suite de mon ignorance, par suite aussi de la fatale
« complaisance qui m'avait fait prêter mon bateau, deux hommes
« venaient de trouver la mort à deux pas de chez moi, sous mes
« yeux. Tandis que, si j'avais appris à nager, tout cela ne serait peut
« être pas arrivé.

« En vain je fis diligence, quand je revins avec deux amis,
« un quart d'heure après, il était trop tard. Nous eûmes beau
« fouiller la grève, la drainer en tous sens, nous ne trouvâmes rien.

« Un mois après, seulement, on repêcha les deux cadavres sur
« des rochers où la mer les avait entraînés. Ils étaient enlacés
« comme deux pieuvres, et nous en conclûmes que l'Anglais de mal-
« heur avait occasionné la mort de son sauveur en paralysant ses
« mouvements.

« Et voilà, monsieur.

« Le docteur du pays, un brave homme, allez, et qui a tout fait
« pour guérir la pauvre femme, avait espéré que devant le corps
« de son mari elle recouvrerait la raison. Il paraît que ça réussit
« quelquefois, ces moyens-là. Moi je n'avais guère confiance. Ah !
« s'il avait été sauvé, s'il s'était penché vers elle en l'appelant par

« son petit nom, en l'embrassant, oui, peut-être, la joie aurait pu
 « faire ce miracle-là. Mais un mort, ça ne pouvait qu'aggraver
 « son mal. Enfin, toujours est-il que ça n'a pas produit l'effet
 « attendu. Quand on l'a amenée près du corps de son mari, elle
 « s'est mise à rire et à danser en disant : Oh ! la belle fleur, mon
 « chéri, la belle fleur ! je la garderai toujours sur mon cœur...
 « C'était navrant, monsieur, navrant à voir. Et j'ai pleuré...
 « malgré moi...

Et comme il pleurait encore, le brave homme, je l'interrompis,
 lui demandant :

— Mais, où demeure-t-elle, maintenant ? Sa famille, celle de son
 mari ne l'ont pas, je suppose, abandonnée ?

— Je vous ai dit, monsieur, que le jeune homme l'avait épousée
 « malgré les remontrances des siens. Aussi n'ont-ils rien voulu
 « faire pour la veuve de leur enfant. Sa mère a cherché
 « à l'emmener loin d'ici ; mais, chose étrange, la pauvre
 « enfant, qui semble ne rien comprendre à ce qui se passe
 « autour d'elle, a toujours eu assez de raison pour dépister les
 « tentatives faites dans le but de l'éloigner du pays. Il y a eu, à
 « cette occasion, des scènes déchirantes que tout le pays vous
 « dira. Enfin, de guerre lasse, la mère a loué là-bas, dans les dunes,
 « une maisonnette où elle vit tristement, près de sa fille, des
 « quelques ressources dont elle peut disposer. La charité des habi-
 « tants, en hiver, celle des touristes, en été, font le reste.

« Et chaque jour, ajouta mon hôte, la malheureuse créature erre
 « au bord de la plage, appelant son mari, revoyant peut-être le
 « drame qui le lui a enlevé.

« C'est bien triste, allez, monsieur. »

..

Je me levai pour monter dans ma chambre.

Le lendemain, après un sommeil agité de cauchemars, je des-
 cendais, prêt à partir pour une destination nouvelle, quand je ren-
 contrai mon hôte.

— Vous savez bien, la folle ? me dit-il, tout triste ; eh bien, c'est
 fini. Elle s'est noyée cette nuit. Nous venons de trouver son cadavre
 sur la plage, où la marée l'a rejeté !

GEORGES VIAU.

L'EXPOSITION

DE LA

SOCIÉTÉ DES AMIS DES ARTS A NANTES

Lorsqu'à une ville de 130.000 âmes on impose pour pontife
 officiel de l'art un chaudronnier-poëlier-fumiste on peut s'attendre à
 des surprises. Le moment n'est pas venu de parler de celles que nous
 réserve en son Musée le très pistonné M. Pommier, qui avait,
 paraît-il, d'excellents tuyaux, et qui désormais a l'airain solide.
 La surprise dont nous vous entretiendrons aujourd'hui est conso-
 lante et compensatrice ; nous l'avons éprouvée en visitant la 5^{me}
 exposition des Amis des Arts, qui nous est apparue comme une
 éloquente protestation contre l'usurpateur.

Composée de plus de 400 numéros, tous intéressants, la plupart
 remarquables, et parmi lesquels de nombreux chefs-d'œuvre, la
 collection de la rue Lekain est disposée de main de maître, et,
 cette main de maître, nous sommes honteux de la voir remplacée,
 dans l'arrangement des tableaux de la ville, par la main inhabile
 et barbare d'un marteleur de tôle.

Nous avons constaté à ce salon des toiles signées de noms qui
 parlent d'eux-mêmes aux personnes intéressées à l'art moderne.
 Tels : Aublet, Barillot, Barrias, Bidau, Ad. Binet, Boutigny, J.
 Brunet, Chénard-Huché, Couturier, Dantan, Debat-Ponsan, E.
 Delaunay, Dillon, Dulac, Duthoit, Fouace, Frère, Géliibert, Gu-
 neutte, Grolleron, Guignard, Harpignies, Jousset, Landelle,
 Latouche, Le Gout-Gérard, Luminais, Machard, Magne, H. Martin,
 Moreau de Tours, Noyal, Perrault, Petit-Gérard, Pranshnikoff,
 Rousseau, Sain, Saintin, Saintpierre, Schquer, Sergent, Sinibaldi.

TOME XI. — FÉVRIER 1894.

Tenré, Thaulow, Toché, Varquez, Vayson, Zuber, Béthune, Carrier-Belleuse, Chéret, Morin, Osterlind, M^{me} Vallet, Vincent-Darasse.

E. Dezaunay se distingue avec la *Partie d'aluette*, d'une grande vérité de lumière et de coloris ; les physionomies y sont bien étudiées et parfaitement rendues ; on se plaît à y reconnaître toutes les qualités sérieuses de l'artiste.

V. Richard, dans l'*Amateur d'aquarelles*, une toile très répandue, a provoqué et surmonté des difficultés que bien peu osent aborder ; le monsieur de noir vêtu est exécuté de main de maître. On peut voir aussi de lui un *paysage*, genre dans lequel l'artiste s'est fait une solide réputation.

Un *portrait de femme* et le *portrait de M. F.* par F. Brillaud sont d'une grande précision, ils dénotent une véritable science et une longue expérience de l'art d'interpréter les individualités.

Les *portraits* de Maxence sont d'une facture toute différente : on y devine de hautes aspirations artistiques sous l'éclat du talent précoce.

Le *portrait de M^{me} S.*, un pastel de G. Scheul, vient, après les portraits d'enfants et ceux plus sévères exposés par lui, nous prouver son habileté dans plusieurs genres. Sa *Poissonnière nantaise* en est aussi la preuve.

La *Jeune Femme en jaune*, de Bellet, montre un regard bien vivant derrière son loup.

Danger, avec *Ulysse et Nausicaa*, évoque originalement cette gracieuse idylle d'Homère, mais peut-être lui préférons-nous sa composition d'un paganisme chrétien : *Erato*, la muse de l'élégie.

Didier-Pouget expose un saisissant *effet de lune* dans un paysage mélancolique.

Les deux *marines bretonnes* de Bodan sont habilement exécutées et dénotent de l'expérience.

De G. Dupré la *Vallée de la Durdent*, belle œuvre d'une vérité et d'une sincérité remarquables.

Un *paysage* de C. Le Roux est d'une grande composition, sa facture savante et patiente rappelle celle des maîtres d'autrefois.

Les *Bords de la Seiche*, de M^{me} Le Moannié, toile d'une touche délicate où l'eau est habilement traitée.

De Rigollot, deux *paysages* parfaitement enlevés, d'un pinceau serré, d'un coloris exact, d'une composition méthodique et d'un effet parfait.

Une suite de huit *paysages*, de A. Guéry, nous a paru la perfection du genre.

Le *Coin de jardin*, de Descamps de Lalane, est d'un coloris agréable, les fleurs en sont bien groupées.

Parmi les natures mortes nous avons distingué une toile de M. Schmidt représentant un *jambon, des vins et des fruits*, auxquels il manque peu de chose pour qu'ils puissent rivaliser avec ceux de Fouace.

L. Comerre, avec *Fantaisie*, a produit une étude largement broyée d'où résulte une jolie physionomie féminine.

Bramtot, sous deux titres : *Judith* et *Orientale*, envisage différemment une intéressante brune. Sa peinture a de grandes qualités, mais les sujets sont inexactement appropriés.

La *Cour intérieure d'une posada*, de Boyé, mérite un peu d'attention.

Une des toiles les plus remarquables : *Chez Marseille*, de Faivre, exhibe deux lutteurs se détachant en muscles puissants sur un fond de spectateurs captivés.

R. Guérin aime les choses gentilles où le rose recrée le regard. Sa *Coquetterie* nous éclaire un torse attirant de gentilles femmes à la lueur artificielle d'une lampe.

Jolie, quoique un peu romanesque, l'*Attente* de Royer : une gracieuse blonde en jupon rose sur un paysage assombri.

A *Montmartre, un Café*, de Mesnager, un jeune, petites toiles de bon augure pour l'avenir.

Un *fumeur*, de Lesrel. Ici la subtilité du pinceau et le culte du détail font songer à Meissonnier.

Parmi les notes originales :

Bassoures du sud algérien, par Ferret, d'un coloris éblouissant, et deux jolies toiles de du Puizandean, d'un art très personnel.

NOTICES ET COMPTES RENDUS

L'ANNÉE DES POÈTES (morceaux choisis réunis par Charles Fuster au Semeur, 92, boulevard de Port-Royal).

Une importante publication, l'Année des Poètes, pour 1893, vient de paraître. L'utilité de ce recueil annuel, qui en est à sa quatrième année d'existence, est aujourd'hui démontrée. Sans être une anthologie véritable, ce volume, toujours imprimé avec luxe, se compose de pièces de vers empruntées à des livres récemment parus, et il donne la physionomie exacte du mouvement poétique contemporain. Toutes ces pièces ont une valeur relative, quelques unes sont réellement supérieures. Des notices généralement courtes, mais substantielles, contiennent une appréciation de chaque volume. Ces notices sont dues à la plume élégante et facile de M. Charles Fuster, et ce n'est pas une des moindres difficultés de sa tâche que d'avoir à analyser, en quelques mots brefs et précis, le caractère dominant de chaque œuvre. Il y faut une grande dextérité, sous peine de tomber dans la monotonie des redites ou les banalités.

M. Charles Fuster, poète sincère et critique de valeur, avait tout à fait qualité pour accomplir cette tâche. Il a déjà, bien que jeune encore, fourni, comme poète, plusieurs étapes qui n'ont pas été sans gloire. Quatre volumes : l'Âme pensive, les Tendresses, Poèmes, l'Âme des choses, ont attesté successivement la précocité de son talent. Puis sont venus coup sur coup, ces deux dernières années, le Cœur, recueil de vers pleins de maturité et de souffle, et Louise, poème lyrique, où l'on trouve de superbes envolées qui font songer à ces plantes vigoureuses poussées en pleine terre sur les coteaux helvétiques. Ce sont là des titres sérieux, et il n'est que juste de les signaler.

Les poètes que M. Charles Fuster a groupés sous sa bannière peuvent donc être justement fiers de leur chef. Il marche d'un pas assuré en tête de leur cohorte, en joignant l'exemple au précepte. Spiritualiste

convaincu, il oppose à la doctrine réaliste les règles éternelles du beau et du bien. L'amour qu'il chante n'est pas un amour dégradant. Il s'y mêle le sentiment de l'au-delà. A ce sentiment se joint une haute conception de la vie, fondée sur la pitié et sur le pardon.

Tous les morceaux que M. Charles Fuster publie, pour son propre compte, dans l'Année des Poètes, sont inspirés de ces sages principes. Tels sont : les Supplices, l'Histoire d'un Poète, le Prologue d'ouverture du théâtre des Poètes, et sa préface : le Retour d'une gloire, fait aimer encore un peu plus Lamartine, sur qui pesait un injuste oubli.

La partie épisodique du volume se compose d'un portrait, de dessins et d'autographes. Tournez la première page, et vous y verrez un beau portrait du poète Rennais Hippolyte Lucas. Cette figure noble et doucement méditative est fort bien placée, selon nous, en tête d'un recueil qui se distingue surtout par le caractère sentimental : elle lui donne en quelque sorte sa note élégiaque. Des vers d'Alfred de Musset à Augustine Brohan, des dessins du même poète, des vers de Guy de Maupassant, et des autographes de Gustave Nadaud et de Jules Janin achèvent de composer cette première partie.

Puis vient le cortège des poètes anciens ou nouveaux. Des noms illustres étoient des noms encore inconnus. Le nombre de ces poètes est considérable (trois cents environ) ; mais qu'importe le nombre, si la qualité ne le cède pas à la quantité ? or c'est ici le cas, comme nous l'avons dit.

Ce qui est de nature à nous charmer particulièrement dans ce recueil, c'est d'y voir figurer un grand nombre de noms appartenant à nos chères provinces de l'ouest. Deux de nos sympathiques confrères de la Revue de Bretagne et de Vendée, MM. Olivier de Gourcuff et Dominique Caillé sont là, le premier avec une pièce intitulée : Supplique à la duchesse Anne, d'un sentiment et d'un tour très heureux ; le second avec les Deux philosophes et l'Ange de la nuit de Noël qui, dans un genre différent, portent la trace d'une main fine et délicate. Voici ensuite M. F.-E. Adam, à qui ses Heures calmes ont si justement conquis les lauriers académiques, et qui se montre comme toujours, dans les Vœux natalés qu'il entend si bien, et dans Soir, le mélodieux amant de la nature. Trois pièces, Aurore, Baiser éternel et Renouveau, font le plus grand honneur à M. Paul Pionis.

Parmi les Bretons nous voyons figurer encore MM. Raoul de la Grasserie, avec Captivité, pièce des plus gracieuses ; Jos Parker, le poète de Sous les chênes, avec une poésie et des dessins suggestifs ; Joseph Rouze,

dont les couchers de soleil sont si pleins de mélancolie ; Charles Bernard, que l'éditeur Caillière, qui justifie de plus en plus son surnom de *Lemierre breton*, a fort bien fait de produire au grand jour, car l'*Absente* est plus qu'un livre plein de promesses, on y retrouve une intimité à la Coppée, avec des vers simples et musicaux comme on savait les faire au beau temps. N'oublions pas Eugène Le Mouél, si ingénieux dans les *Enfants du Meunier* et *Rêve*, ni Léon Berthaut, l'auteur vibrant des *Poèmes nationaux*, qui, dans la pièce intitulée *Non omnis moriar*, tresse une couronne d'immortelles au poète Hippolyte Lucas, et sait associer la grâce à la force.

Nous serions injuste de ne pas mentionner parmi les poètes des autres provinces M. Gaston de la Source, dont la muse boulonnaise a des charmes printaniers ; M. J. Le Sage, dont les impressions champêtres ont une saveur pénétrante ; Emmanuel des Essarts, qui a toutes les qualités des Parnassiens sans en avoir les défauts, et tant d'autres que le seul manque d'espace nous empêche de citer.

Comment ne pas parler cependant des femmes poètes, qui forment, pour ainsi dire, un bataillon sacré, et qui joignent à toutes les ressources du métier des qualités de finesse particulières ? Que de grâce dans ces confidences délicates, dans ces cris partis de cœurs plus ou moins blessés, quel charme dans ces pudiques aveux ! Celles-là ont pour nom : Noël Bizan, poète ému qui jouit déjà d'une légitime réputation, Adèle Chalendard, comtesse de Chambrun, Fanny Darfeuille, Sylvane de Kerhalvé, Madeleine Maurin, Gustave Mesureur, Berthe Poncelet, duchesse de la Roche-Guyon, Marie de Valandré, etc., toutes dignes de figurer dans le livre d'or de la poésie féminine.

En résumé, la moisson poétique pour 1893 a été des plus brillantes, et le 4^{me} volume de l'*Année des Poètes* constitue une fort intéressante publication, qui fait le plus grand honneur au goût éclairé de son auteur, M. Charles Fuster.

L. L.

RÉPERTOIRE GÉNÉRAL DE BIO-BIBLIOGRAPHIE BRETONNE, par René Kerviler. — Fascicule dix-huitième (Burg. Camb.) — Rennes, J. Plihon et L. Hervé, 1893.

Les lecteurs et les amis de M. René Kerviler l'ont encouragé à ne rien changer, à ne rien retrancher à l'économie de son immense ouvrage ;

mais ils le voient avec plaisir écrire ici ces mots : « Fin de la lettre B », en songeant que cette formidable lettre B lui a dévoré une quinzaine de fascicules, et attaquer le C, une autre place forte de l'alphabet breton. Quelques B encore, de quoi remplir le quart environ du présent fascicule.

Je signale à M. Kerviler un membre fondateur de la Société des Bibliophiles Bretons, M. Emile Burgaud, auteur en collaboration avec le commandant Bazeris, d'un récent et très intéressant livre sur le *Masque de fer* ; mais j'ignore s'il est Breton ou Vendéen.

Voici, parmi ces derniers B, Madame Edmée Burguerie, une Rennaise dont, pas plus que M. Kerviler, je n'ai retrouvé les *Poésies* ; Jean Burlot, de Quintin, auteur du poème *l'Anti-calvinisme* (1863) ; les Buron, qui rappellent le nom d'un château situé sur l'Erdre et habité par M^{me} de Sévigné ; les Burot de Carcouet et Louis Burot de l'Isle, mort en 1892, un des combattants de Patay et du Mans ; les Busnel ou Bunel, qui comptent plusieurs illustrations nobiliaires et ont pour homonyme le dessinateur très distingué Théophile Busnel, que tous les Bibliophiles bretons connaissent ; l'imprimeur nantais Busseuil ; les Busson, auxquels il nous semble téméraire de rattacher un des gendres du ministre Billault, M. Busson-Billault ; les Butler, venus d'Irlande en Bretagne, qui ont produit, de nos jours, un aquarelliste de talent, M. Charles de Butler O'Madden, oublié par M. Kerviler.

La première partie du C, comprise dans ce fascicule, est des plus intéressantes. Il suffira de rappeler, entre cent, les noms du diplomate Cacaull, de Georges Cadoudal, le héros de la chouannerie du Morbihan, de l'illustre naturaliste nantais Frédéric Cailliaud, de deux autres Nantais, le remarquable sculpteur Joseph-Michel Caillé, auteur de *l'Aristide* du musée de Nantes, du *Voltaire* du quai Malaquais ; le poète et critique Dominique Caillé, qui ne permettrait pas à un ami de faire son éloge, et dans la *Revue de Bretagne* encore !

A propos de D. Caillé, pourquoi nous taire son âge ? L'aimable auteur d'*Edith* est trop jeune pour avoir caché à M. Kerviler qu'il naquit le 1^{er} avril 1856. Ses parents et homonymes sont traités avec la même discrétion.

L'article « D. Caillé » renferme un certain nombre de petites inexactitudes, qu'il serait trop long de relever¹. Le célèbre Cadoudal, ses neveux et petits neveux, sont l'objet d'une notice très complète. Je ne vois pas

¹ Je tiens une liste de ces petites omissions, faite en collaboration avec D. Caillé lui-même, à la disposition de M. Kerviler.

cependant qu'il soit fait mention d'une petite *Vie de Georges Cadoudal, général royaliste des Chouans dans la Vendée*, publiée sous la Restauration, sans date, par J. M. Gassier. Cet opuscule renferme un très curieux portrait de face, à mi-corps, non signé, qui n'est pas cité dans *l'Ionographie*. Puisque je suis sur le chapitre des légères omissions, M. Kerviler me permettra de rappeler à son attention un travail de M. E. de Bréhier, récemment décédé, publié dans les *Mélanges* de la Société des Bibliophiles Bretons : *Le manuscrit du sieur de Caillon*. Il y lira que Marguerite de Caillon (issue d'une des branches de Caillon dont il parle) fut demoiselle d'honneur de la reine Anne, épousa Raoul de Tournemine, et que, sous ce nom de Caillon, furent écrits deux quatrains et onze sonnets ronsardiens, analysés ou cités par M. de Bréhier. Ce manuscrit valait qu'on le signalât.

Dans la liste des ouvrages signés de l'initiale C, M. Kerviler se demande à qui attribuer un sonnet publié en l'honneur de la société *Le Grillon*, dans le *Réveil Matin* nantais de janvier 1887, sous la signature P. C. Ce sonnet est de M. Paul Chauvet, que M. Kerviler retrouvera plus tard.

Et maintenant que j'ai fait, comme dit le vieux Regnier, mon métier de *regratteur*, je n'ai plus qu'à remercier, au nom de tous les Bretons, M. Kerviler de tout ce qu'il nous apprend ou nous rappelle d'intéressant sur le bon saint Cado et Cadieu le bienfaiteur; les Cadiou : un député à l'Assemblée législative, une romancière; les abbés Cadié et Cahour, un poète et un érudit; les familles de Cadaran, de Cahideuc, de Caillac, du Cambout; Caïllo, l'historien du Croisic; Callaud, mécanicien et poète nantais, et vingt autres dont l'éditeur Caillières, ce Breton né Normand, ne dépare pas la série.

Je ne suis pas sûr de n'avoir pas déjà dit que M. René Kerviler, tout différent du prêteur latin prend soin des moindres choses, *de minimis curat*. Mais je le répèterais volontiers.

O. DE GOURCUFF.

LE COIN VERT, par Joseph Castaigne. — Paris, Lemerre, 1894.

Je regrette de n'avoir ni le temps ni le moyen de m'attarder en ce joli *Coin vert*, défini par un poète : « le petit coin où poussent les fleurs de l'imagination, qui parfument la vie et qui l'embellissent. »

Ces paroles de François Coppée s'appliquent admirablement au livre de poésies de M. Joseph Castaigne. L'auteur de maint discours universitaire dont nous avons loué ici-même la finesse et l'érudition se révèle un très habile ouvrier en vers, capable (il le dit avec un juste orgueil) de *ciseler des bijoux comme font les orfèvres*, mais aussi, mais surtout, un poète à l'âme aimante et vibrante, au cœur ouvert à toutes les nobles aspirations vers l'idéal.

Certes, dans le *Coin vert* de M. Castaigne, il y a de douces rêveries qui rappellent les élégiaques latins, des stances plus modernes sur une mélodie ou un rayon de soleil; mais plus nombreuses sont les pièces où la poésie instruit et moralise, se souvient du Victor Hugo de la *Légende des siècles* dans la *Croisade du Troubadour*, ou du Musset de *l'Espoir en Dieu* dans *Tristesse des Doctrines matérialistes*.

Souvent aussi le poète a un regard de pitié pour les humbles, ou très subtilement se demande à quoi la musique d'un Casino, les accords des rhapsodes errants font rêver les jeunes filles. A ce double titre, il a, sans abdiquer sa personnalité, profité des leçons du poète philanthrope et psychologue, son maître François Coppée.

Je voudrais citer quelques vers de M. Castaigne, par exemple sa belle pièce *Pour l'archéologie*, si pleine d'un saint respect pour le passé de la France, son sonnet *A Angoulême* ou son *Paysage charentais*, qui ont une délicieuse senteur du terroir natal. Je m'arrête à ces quatre vers :

Les sorts sont variés, tous gémissent du leur,
Mais, désir sacrilège et prière insensée !
Pour bannir d'ici-bas le mal et la douleur,
Il en faudrait d'abord extirper la pensée.

Ce court fragment fait honneur au poète et à l'homme. Dans tout ce qu'écrit M. Castaigne on trouve, noblement exprimée, la chose la plus rare : une belle pensée.

O. DE GOURCUFF.

DOCUMENTS SUR LA CAMPAGNE DES ZOUAVES PONTIFICAUX EN FRANCE, par M. P. de Lisle du Dréneuc. — Nantes, Emile Grimaud, 1893.

Voici un opuscule de quelques pages, plus éloquent dans sa simplicité vraie que maint gros livre d'histoire. Ce n'est presque pourtant que la copie des carnets de compagnie des sergents des zouaves ponti-

ficains ou des livrets de contrôle tenus par leurs officiers pendant les terribles journées de décembre 1870. Mais, quand M. P. de Lisle a consulté ces carnets, « les uns, comme il le dit, étaient encore tachés de sang et gardés comme de chers souvenirs, les autres, décolorés par la neige, portaient la trace de cette triste nuit passée sur le champ de bataille. »

Feuilletons ces documents. A la suite des noms de gentilhommes ou de roturiers, noblement unis dans la communauté du sacrifice pour la patrie, ces mots invariables « tué à Patay », « blessé au Mans », disent l'héroïque acharnement de la lutte. Ici c'est un Vogué, là un Villebois qui partagent la mort glorieuse du lieutenant-colonel de Troussure. Nul se s'étonnera de nous voir placer au premier rang de la phalange du colonel de Charette, MM. de Bouillé père et fils, simples soldats, comme la Tour d'Auvergne était simple grenadier.

Notre distingué collaborateur M. P. de Lisle avait deux de ses frères et son beau-frère à Patay. Auteur de trois publications précédentes sur les *Héros de Patay*, les *Zouaves de Charette à Loigny*, les *Zouaves au plateau d'Avours*, il doit être remercié de nous avoir livré ces nouveaux documents, d'autant plus précieux qu'un incendie récent au château de la Basse-Motte a détruit presque toutes les archives du régiment des zouaves pontificaux. Les Parisiens ont visité en foule le *Panorama de Patay*, du peintre Castellani, installé près de l'église du Sacré-Cœur de Montmartre. La plume et le pinceau perpétuent ainsi un souvenir qui ne mourra jamais dans les cœurs français.

O. DE G.

MES NOUVELLES CONCLUSIONS SOCIOLOGIQUES, par le comte de Chambrun. — Paris, Calmann Lévy, éditeur, 1893.

A l'heure grave où le problème social préoccupe tous les esprits élevés, M. le comte de Chambrun vient de publier de *Nouvelles conclusions sociologiques* animées, comme les précédentes, du plus ardent amour de l'humanité.

Il y a de tout dans ce livre, écrit à bâtons rompus comme les *Essais* de Montaigne, il y a surtout de la pitié et de la pitié, avec de soudaines et brillantes échappées sur l'art et la poésie.

La cité idéale de M. de Chambrun n'est pas Utopie, elle serait plutôt la Salente de Fénelon, une Salente où les vertus de l'âge d'or s'allieraient

à toutes les conquêtes du progrès moderne. Aspirations généreuses et projets pratiques, vœux d'économie sociale et protestations contre le matérialisme se résument dans une phrase que M. le comte de Chambrun, très digne lui-même de l'avoir écrite, a empruntée à M. Jules Simon : « Il y a en ce moment un grand courant de fraternité et de justice qui porte tous les honnêtes gens au secours des déshérités. » Qu'est cela, sinon la doctrine même de l'Évangile ?

O. DE G.

LA VIE A TABLE A LA FIN DU XIX^e SIÈCLE, par Chatillon-Plessis. — Paris, librairie de Firmin-Didot et C^{ie}, 1894.

Au début de ce siècle paraissait la *Physiologie du goût* ; à la fin, paraît la *Vie à table*. Les deux ouvrages se ressemblent par plus d'un côté, ne fût-ce que par le faux titre aux allures tant soit peu pédantesques ; en 1825, c'étaient les *Méditations de gastronomie transcendante* ; en 1894, c'est la *Théorie pratique et historique de gastronomie moderne*. *Théorie*, ce mot dit tout : les adeptes de Lucullus veulent connaître le pourquoi de leur plaisir.

M. Chatillon-Plessis a eu pour maîtres Brillat-Savarin d'abord, à qui il emprunte plus d'une division savante et d'une succulence de style, puis les classiques contemporains de la table, Rossini et le baron Brisse, Alexandre Dumas, l'auteur du *Grand Dictionnaire de cuisine*, et notre Charles Monselet, sur qui il conte de jolies anecdotes. Mais disciple respectueux, imitateur conscient, il garde son originalité de mangeur et d'écrivain, reste gourmand avec délices, gourmet avec esprit.

Très bien illustré, luxueusement édité, ce livre d'un Brillat-Savarin fin de siècle abonde en histoires drôles, en fines remarques qui sont le sel de cette cuisine littéraire.

O. DE G.

La *Revue Rétrospective* (55, rue de Rivoli, à Paris) vient de publier son deuxième semestre de l'année 1893. C'est un volume de 432 pages, qui justifie parfaitement son sous-titre : *Recueil de pièces intéressantes et de citations curieuses*. On y trouve une étude très complète de M. Eugène Asse sur le baron de Ferriol et Mademoiselle Absé, le récit de la bataille

de Fontenoy par un témoin, le baron d'Heiss ; une communication fort imprévue sur *Beaumarchais et le canal de Panama* ; une note de Sainte-Beuve pour le *Livre d'amour*, livre sincère, indiscret même ; de précieuses lettres inédites de Thiers, Louis Veuillot, Rachel, Béranger, etc.

La notice du D^r A. Corre sur M^{me} Dorbigny, dont nous avons déjà parlé, et le *Journal intime* du père de M^{me} Waldor, Villenave, plein de renseignements sur la société nantaise des premières années de ce siècle, prouvent de quel intérêt la *Revue Rétrospective*, si intelligemment dirigée par M. Paul Cottin, est pour les Bibliophiles Bretons.

O. DE G.

ANNUAIRE DES TRADITIONS POPULAIRES. — neuvième année, 1894.
— Paris, Emile Lechevalier et Ernest Leroux.

Cet annuaire, publié par M. Paul Sébillot, secrétaire général de la Société des Traditions populaires, contient l'indication des sociétés et des revues qui, dans le monde entier, s'occupent de traditionnisme ; une notice succincte sur les divers musées d'ethnographie, dans lesquelles le folk-lore occupe une certaine place ; les adresses de plus de 1000 traditionnistes de différents pays, avec l'indication du sujet spécial des études de chacun, et le nom de ceux qui sont morts de 1886 à 1893. Ce volume de près de 200 pages, avec plus de 100 gravures, se termine par une suite de dessins représentant des fées, des lutins, des diables, des scènes populaires, des amulettes, des objets populaires, et des sculptures rustiques.

Notons à part les reproductions de la curieuse marque de l'imprimeur Christophe Froshover et de plusieurs dessins des artistes bretons Penguilly l'Haridon, Léonce Petit, Beau, Hamonic.

Par l'abondance et la variété des documents autant que par le goût que M. Sébillot a mis à les classer, cet *Annuaire* réalise un progrès sur ceux qui l'ont précédé.

O. DE G.

GERBE D'ŒILLETS, par Camille Natal. Paris, librairie Fischbacher, 1892.

Gerbe d'œillets ! ce titre est-il bien choisi ? Je n'oserais l'affirmer. Je rencontre en effet, dans l'élégante plaquette de Camille Natal, des fleurs

de toutes les espèces, les unes bleues comme l'azur du ciel, les autres noires comme l'Érèbe, les unes emblèmes de la joie, les autres emblèmes de la tristesse. Mais ce sont toutes des fleurs rares, aux fines couleurs et aux parfums délicats. Les poésies de ce joli petit volume forment tantôt d'exquis pastels qui rappellent les légères gravures du XVIII^e siècle, tantôt des tableaux poussés au noir qui reflètent les angoisses de l'heure actuelle. Des sourires s'épanouissent çà et là dans ce livre, qui renferme malgré tout un grand fond de tristesse mêlée souvent aux douces pensées d'amour. Le vers de Camille Natal, très distingué et très pur, est d'une sévérité toute classique, mais sans pour cela manquer d'harmonie. Sa cadence se prête même facilement à l'inspiration musicale, et M. Deneubourg n'a pas dû avoir de peine à jeter ses notes harmonieuses sur un beau sonnet du volume, intitulé *Envoi de fleurs*.

D. C.

ÉCOLE DE SORÈZE. VISITE DU MAÎTRE GÉNÉRAL DE L'ORDRE DE SAINT-DOMINIQUE. — Castres, imprimerie Abeilhou, 1893.

Aux funérailles de Lacordaire, une femme du peuple poussa cette exclamation dans son patois : « *Abien un Rey, l'aben perdu !* » — « Nous avons un Roi, nous l'avons perdu ! » Elle disait vrai. Lacordaire était, dans toute l'acception du terme, un prince de la parole et de la pensée qui étendait son empire sur les esprits et sur les cœurs. Aussi je comprends le culte que l'on porte à ce grand homme dans son école de Sorèze et j'applaudis de tout cœur aux hommages qui lui ont été rendus, le 25 décembre 1893, par le Révérendissime Père Frühwirth, maître général, par le T. R. P. Libercier, vicaire général, et le T. R. P. Guillebeau, provincial de l'Ordre de Saint-Dominique. Ils ont eu raison d'exalter Lacordaire qui est une des plus pures gloires de leur ordre et qui, par sa parole et ses exemples, a su former tant d'orateurs distingués qui ont donné un nouvel éclat à la chaire chrétienne.

D. C.

Questions vendéennes. CATHELINEAU, GÉNÉRALISSIME DE LA GRANDE ARMÉE CATHOLIQUE ET ROYALE (13 mars, 14 juillet 1793). Réponse à M. Célestin Port, membre de l'Institut, archiviste de

Paris, Chevalier et Compagnie, éditeurs, 21, rue Saint-Sulpice

Maine-et-Loire, par l'abbé Eugène Bossard, docteur ès-lettres. — Paris, Lamulle et Poisson, 14, rue de Beaune; Niort, L. Clouzot, 22, rue des Halles, 1893.

Dans une étude ayant pour titre LA LÉGENDE DE CATHELINEAU, M. Célestin Port, membre de l'Institut, a essayé de démontrer que Cathelineau n'avait pas été le promoteur de l'insurrection angevine et qu'il n'avait pas été général en chef de la grande armée vendéenne, et aujourd'hui M. l'abbé Eugène Bossard, docteur ès-lettres, s'est donné pour tâche de démontrer le contraire dans un fort beau volume où se trouve reproduit par l'héliogravure le *Brevet du général Cathelineau*.

Sous le titre : *Une question historique. DOCUMENT INÉDIT SUR CATHELINEAU*, M. Joseph Rousse, dans une plaquette tirée à 100 exemplaires, avait déjà combattu la thèse de M. Célestin Port. A son tour M. l'abbé Bossard, tout en laissant de côté la personnalité fort respectable de M. Port, mais sans s'occuper si cet écrivain est chatouilleux sur ses opinions politiques et sur ses livres, combat son raisonnement, ses procédés de critique et même son style.

Il ne s'est pas laissé effaroucher par le titre de membre de l'Institut de M. Port, ni par son cri : « Je n'avance rien dont je ne sois sûr. » Il s'est sans doute dit que l'infailibilité n'était pas l'apanage des membres de l'Institut, et que M. Port, qui, de son propre aveu, s'était laissé induire en erreur par les écrivains royalistes, avait bien pu cette fois avoir été induit en erreur, mais par les écrivains républicains.

Et M. l'abbé Bossard, au cri de : « *Vive Dieu et le Roi* » inscrit sur la couverture de son volume, a combattu M. Célestin Port à l'aide de documents historiques et de sa mordante ironie. Il a mis dans cette lutte une ardeur toute juvénile et une véritable passion pour son héros. « Je promets de bons coups à donner, à recevoir peut-être, dit-il. » Il en a donné de bons sans doute dans son livre. M. Célestin Port va-t-il riposter ? Cela se pourrait bien. En tout cas les spectateurs de cette lutte entre deux hommes de talent ne s'en plaindront pas. Le vaincu aura toujours, dans ce combat où l'encre coulera au lieu de sang, tout le loisir de rechercher ensuite un document inédit et de s'en servir à bander sa blessure.

D. C.

Après de Rennes. LA LÉGENDE DE SAINT ROU, recueillie par M. Henri de Kerbeuzec. Rennes, imprimerie Fr. Simon, 1894.

Albert Le Grand, qui avait recueilli tant de vieilles légendes, n'avait rien trouvé sur saint Rou. M. Henri de Kerbeuzec a été plus heureux : il a trouvé dans la forêt de Rennes la mare de saint Rou, dont l'eau merveilleuse guérit les fièvres les plus malignes, et une bonne vieille pour lui conter la légende de cette mare ou plutôt de cette fontaine qui, sous un soleil ardent, n'avait point tari. Les amateurs de légendes, et ils sont nombreux en Bretagne et ailleurs, liront avec intérêt celle du bon saint qui fonda une abbaye dans la forêt de Rennes vers le premier quart du XII^e siècle. La chapelle gothique de cette abbaye est consacrée à la « *Vierge au nid de merle* », dont M. Henri de Kerbeuzec nous raconte la légende pour l'avoir entendue dans la bouche de bons paysans, légende dont M. le chanoine Guillotin de Corson a déjà donné une version dans son *Pouillé*.

D. C.

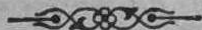
ERRATUM

C'est par suite d'une erreur d'imprimerie que les mots « Légendes chrétiennes de la Haute-Bretagne » ont été placés, dans le dernier numéro de la *Revue*, en tête des *Légendes du pays de Paimpol* de notre excellent collaborateur M. Paul Sébillot. De ces récits trois seulement sont chrétiens, les deux autres sont des histoires de lutins. En outre M. Sébillot, qui a publié la carte la plus récente et la plus complète des limites du français et du breton, n'a pu être accusé par aucun de nos lecteurs d'avoir placé Paimpol et Ploubazlanec en Haute-Bretagne.

N. D. L. R.

Les gens du monde, les gens d'étude, les bibliophiles trouveront dans le *Dictionnaire des Dictionnaires*, encyclopédie universelle rédigée par Mgr Guérin et une élite de savants et de lettrés, l'équivalent d'une Bibliothèque complète. On peut appeler ce grand ouvrage un Larousse chrétien.

NÉCROLOGIE



Notre excellent confrère et ami M. Dominique Caillé, secrétaire de la Société des Bibliophiles Bretons, vient d'être frappé dans ses plus chères affections : son père a succombé à l'âge de soixante-dix ans. M. Gustave Caillé était entouré, à Nantes, de la considération et de l'estime générales, sa bonté et sa charité étaient connues de tous. Il appartenait, comme son fils, à la Société des Bibliophiles Bretons, dont il suivait assidûment les séances.

La *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou*, le Bureau et la Société des Bibliophiles Bretons adressent à M. D. Caillé et à toute sa famille l'expression de leurs douloureuses sympathies.

O. DE G.



Le Gérant : R. LAFOLYE.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE, 2, place des Lices.